



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.70
13 novembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-DIXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 11 novembre 1985, à 10 h 30

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
puis : M. MOUSHOUTAS (Chypre)
(Vice-Président)

Année internationale de la paix [27] (suite) :

- a) Rapports du Secrétaire général
- b) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 55.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX :

- a) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/524, A/40/669 et Add.1);
- b) PROJETS DE RESOLUTION (A/40/L.13/Rev.1, A/40/L.14)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de donner la parole au premier orateur, je propose de clore la liste des orateurs qui désirent prendre part au débat sur ce point de l'ordre du jour aujourd'hui à midi. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne tout d'abord la parole à la représentante du Costa Rica, qui va présenter le projet de résolution A/40/L.13/Rev.1.

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : A l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes saisis de l'examen du point 27 de l'ordre du jour et du "Programme de l'Année internationale de la paix", dans le cadre de la proclamation, en 1986, de l'Année internationale de la paix, adoptée le 24 octobre dernier, qui constitue un acte solennel de célébration.

L'Année internationale de la paix constitue, sans aucun doute, un jalon dans les efforts déployés pour parvenir à cet idéal auquel nous aspirons tous et, sans aucun doute, fournira une bonne occasion de réaffirmer notre appui et notre attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

On n'insiste jamais assez en affirmant que la paix est un idéal universel. Son maintien et sa promotion constituent le but primordial de notre Organisation mondiale.

Il est dit fort justement, dans le Préambule de la Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), que puisque les guerres naissent dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut semer la paix. Et l'apôtre de la paix, le mahatma Gandhi, a dit que la paix et la guerre ont leur origine dans les coeurs des hommes et c'est donc dans le coeur des hommes qu'il faut cultiver les sentiments de l'humanité pour parvenir à la paix. Ces sentiments sont très proches de ceux que l'on nous a inculqués étant enfants : nous avons eu en effet la chance de nous entendre dire : "Aime ton prochain comme toi-même".

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Nous savons tous bien pourquoi naquirent, après la terrible expérience de la seconde guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies et un grand nombre d'organisations de la famille des Nations Unies qui, depuis, sont devenues le symbole des aspirations de l'homme à la paix, à la sécurité, à la prospérité et à la dignité pour tous. L'opinion publique mondiale les a appuyées, et dans les esprits et les coeurs de tous naquit l'espoir de voir les Nations Unies à même de promouvoir la coopération internationale pour la prévention des différends. Il ne fait aucun doute que tel fut le cas dans de nombreuses occasions et que la coopération institutionnalisée est venue renforcer divers organes et mécanismes créés par la communauté internationale afin de réaliser les aspirations de l'homme.

Certes, nous reconnaissons ces faits positifs, mais nous devons reconnaître également que, dans de nombreux pays, l'opinion publique éprouve un sentiment de frustration en présence du spectacle qu'offrent les débats internationaux qui se succèdent d'une année à l'autre sans aboutir à régler positivement les problèmes, que l'on continue d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et d'autres instances; on a ainsi l'impression que ces problèmes tournent dans un cercle vicieux sans fin.

Les espoirs de mon pays, le Costa Rica, se verront renforcés si, au cours de l'Année internationale de la paix, l'on profite de l'occasion pour examiner ces problèmes ainsi que d'autres problèmes urgents et si l'on cherche les moyens qui permettent d'amorcer un véritable progrès et d'assurer un nouveau tournant de l'histoire des Nations Unies. Nous tenons beaucoup à ce que l'Année soit une sorte de point de départ pour le lancement de ces efforts et que ceux-ci aillent au-delà de cette célébration particulièrement importante.

Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général, document A/40/669, établi en application de la résolution 39/10, en date du 8 novembre 1985, de l'Assemblée générale. En outre, nous remercions le Secrétaire général du rapport qu'il a établi sur la contribution apportées par les séminaires régionaux en application de cette même résolution, document A/40/524. Les dates et lieux de ces séminaires étaient les suivants : région de l'Afrique, du 8 au 14 janvier 1985, à Addis-Abeba; région de l'Amérique latine et des Caraïbes, du 25 février au 5 mars 1985, à New York; région de l'Europe, du 6 au 10 mai 1985, à Vienne et région de l'Asie et du Pacifique et de l'Asie occidentale, du 20 au 24 mai 1985, à Bangkok. Les objectifs de ces séminaires étaient les suivants :

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

"a) Définir les conditions de la paix et les manières fondamentales d'envisager la paix d'un point de vue global et régional;

b) Récapituler l'expérience acquise par les organes, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies dans le domaine de la promotion de la paix;

c) Faciliter le dialogue entre experts gouvernementaux, universitaires, représentants d'organisations non gouvernementales et représentants du système des Nations Unies;

d) Se préparer à contribuer à l'Année internationale de la paix en élaborant des publications, exposés sommaires, et programmes..." (A/40/524, par. 2)

Comme on peut le constater, la contribution de ces séminaires revêtra une grande valeur pratique pour mener à bien les divers programmes et activités de l'année et ses projections vers l'avenir.

Le rapport du Secrétaire général comprend de nombreuses réponses fournies par les Etats Membres quant à leurs programmes nationaux ainsi que par les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales en ce qui concerne les divers aspects des activités et programmes qui seront exécutés pendant l'Année tant au niveau national qu'aux niveaux régional et international. Pour ce qui est de ses activités nationales, le Costa Rica a attaché une grande importance à la participation de tous les secteurs de la population qui, selon nous, doit commencer au sein de la famille, qui est la cellule fondamentale de la société, et se poursuivre dans les communautés locales, les écoles à tous les niveaux, les universités, les institutions autonomes et les organisations non gouvernementales.

Puisque nous célébrons en 1985 l'Année internationale de la jeunesse, j'ai le plaisir de faire ici état de la participation importante et mémorable des organisations de jeunes du Costa Rica à la préparation de nos activités menées dans le cadre de l'Année internationale de la paix, qui sera célébrée dans mon pays en 1986. C'est pourquoi nous avons appris avec une grande satisfaction qu'il y avait eu, le 24 octobre, un défilé d'enfants à la United Nations Plaza, intitulé "Défilé des enfants pour la paix", afin de commémorer l'Année internationale de la jeunesse à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de la proclamation de l'Année internationale de la paix. Nous saluons le Secrétaire général qui, en dépit d'un emploi du temps très chargé, a eu la gentillesse de recevoir une délégation du "Défilé des enfants pour la paix".

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Il est important que les moyens d'information diffusent un tel fait afin que les Etats Membres et les organisations non gouvernementales diffusent aussi ces activités pour la paix dans leurs pays respectifs, ce qui, de toute évidence, motivera d'autres enfants dans d'autres régions de cette planète qu'on appelle la Terre.

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le document A/40/L.13/Rev.1, intitulé "Programme de l'Année internationale de la paix", et qui contient nombre des éléments de la résolution déjà mentionnée, qui a été adoptée par l'Assemblée générale lors de sa trente-neuvième session. Voici quels sont les nouveaux éléments.

Au préambule, l'Assemblée souligne ce qui suit :

"... à l'ère nucléaire, l'instauration sur terre d'une paix durable est une condition primordiale de la sauvegarde de la civilisation et de la survie de l'humanité,"

Elle se félicite également des contributions volontaires versées au Fonds de contributions volontaires pour le programme de l'Année internationale de la paix. Aux paragraphes 1 et 2 du dispositif, on reprend les points de la résolution 39/10 adoptée l'année dernière, comme je l'ai déjà dit, tandis que, au paragraphe 3, l'Assemblée

"... décide d'organiser une deuxième conférence pour les annonces de contributions au cours du premier trimestre de 1986, afin que tous les Etats Membres qui n'auraient pas encore annoncé leurs contributions volontaires aient l'occasion de le faire".

Au paragraphe 4 du dispositif, l'Assemblée prie le Secrétaire général "de contribuer à la célébration de l'Année internationale de la paix". Et je voudrais ici demander aux auteurs, que je n'ai pas eu l'opportunité de consulter faute de temps, s'ils seraient prêts, aux fins du consensus, à accepter une petite modification en ce qui concerne ce paragraphe 4 du dispositif. Il s'agirait d'insérer après les mots "l'Année internationale de la paix" le membre de phrase suivant : "sur la base du Fonds de contributions volontaires". Le paragraphe 4 du dispositif se lirait donc comme suit :

"Prie le Secrétaire général de contribuer à la célébration de l'Année internationale de la paix sur la base du Fonds de contributions volontaires et d'assurer la plus grande diffusion possible des informations relatives à l'Année et à ses objectifs;"

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Ma délégation a l'honneur de présenter ce document au nom des délégations qui ont bien voulu le parrainer et que nous remercions très sincèrement de leur coopération : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Bahamas, Bangladesh, Bolivie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Equateur, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Jamaïque, Népal, Nicaragua, Pakistan, Philippines, Pologne, République démocratique allemande, République dominicaine, Samoa, Sénégal, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela. A ces délégations, se sont joints la Nouvelle-Zélande, la Mongolie, Singapour, le Liban, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Panama, la Roumanie et le Brunéi Darussalam.

En terminant, je prie très respectueusement l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution par consensus et de nous faire progresser ainsi vers la réalisation des objectifs de la proclamation de l'Année internationale de la paix.

M. McDOWELL (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) :

L'Organisation des Nations Unies symbolise la paix; elle est née dans le maelström de la guerre. Son inspiration venait d'une génération qui cherchait à mettre un terme à la guerre. La Charte est une ordonnance de la paix.

Il est donc opportun que, 40 années après, l'Assemblée générale encourage la célébration, en 1986, de l'Année internationale de la paix.

Il est facile d'être cynique quant à la valeur de ces célébrations internationales. Certes, la proclamation de l'Année de la paix ne garantira pas l'avènement de la paix; la paix exige du travail; elle ne se fera pas toute seule; une vigilance constante ne suffit pas. Il faut avant tout créer un climat propice à la confiance; un climat dans lequel les artisans de la paix puissent faire leur travail; dans lequel les différends soient réglés non par l'emploi de la force mais par la conciliation et l'arbitrage.

Un aspect fondamental de tout cela, c'est la nécessité urgente de réduire puis d'éliminer tous les instruments de la force : d'abord, les armes nucléaires et ensuite les arsenaux fort destructeurs d'armes dites classiques. Cela n'est pas une croisade idéaliste; c'est une question de survie. Pour reprendre une expression mémorable du premier ministre Rajiv Gandhi, "le bouton nucléaire risque de se déclencher automatiquement".

La Nouvelle-Zélande appuie la proclamation d'une année internationale de la paix. Nous le faisons en partie parce que nous y voyons l'occasion de tirer profit de la nouvelle profession de foi dans les idéaux et objectifs des rédacteurs de la Charte dont nous avons été témoins au cours de la célébration du quarantième

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

anniversaire. Comme l'a dit le Secrétaire général, c'est là l'occasion de renforcer la prise de conscience de l'opinion publique et son appui aux activités des Nations Unies. Enfin, c'est là la possibilité d'encourager et d'accélérer par des mesures pratiques le processus de recherche de la paix et l'instauration d'un nouvel ordre.

Dans ce sens, la signature il y a trois mois du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique sud nous paraît être une contribution au désarmement et, partant, au processus de paix. Liée aux zones voisines de l'Antarctique et de l'Amérique latine, la proclamation de cette zone est un message explicite envoyé à toutes les puissances nucléaires, car nous partageons le souci du Secrétaire général de faire en sorte que les abondantes ressources humaines et matérielles qui sont à présent consacrées à l'accroissement de l'arsenal militaire et à la militarisation soient mieux utilisées, afin d'instaurer une paix stable et durable. L'Année internationale de la jeunesse et la Décennie internationale de la femme, qui avaient toutes deux la promotion de la paix comme objectif essentiel, ont fait porter notre attention sur la mise au point de ces méthodes. L'élan créé par ces célébrations internationales fournit une source d'énergie utile pour l'Année internationale de la paix.

En mars 1985, à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions au Fonds de contributions volontaires pour le programme de l'Année internationale de la paix, la Nouvelle-Zélande a annoncé une contribution au Fonds de contributions volontaires qui doit être utilisée pour aider les pays de la région qui participent au Séminaire régional de l'Asie et du Pacifique pour l'Année internationale de la paix. Ces séminaires préparatoires ont jeté des bases solides pour la célébration de l'Année internationale de la paix par les Nations Unies.

Comme je l'ai déjà dit, nous souhaitons des programmes d'action pratiques. Deux comités ont été créés en Nouvelle-Zélande pour promouvoir et coordonner les activités de l'Année de la paix : ce sont le Comité Actearoa pour l'Année internationale de la paix et l'Officials Committee pour l'Année internationale de la paix. Le premier, composé de représentants d'organisations non gouvernementales, doit promouvoir et coordonner les activités de l'Année entre les institutions bénévoles. Il a créé quatre bureaux régionaux; il compte distribuer du matériel éducatif sur l'Année et les questions liées à la paix; il encouragera les discussions et les activités pour faire naître une prise de conscience quant aux moyens propres à instaurer la paix.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Le Officials Committee est composé de représentants des services gouvernementaux pertinents. Parmi les activités déjà envisagées ou programmées par ce comité, je peux citer les suivantes. Une conférence de formation pour la paix a eu lieu en mars dernier. Deux ou trois réunions régionales sur la formation pour la paix sont envisagées en 1986. Le programme d'histoire enseigné dans les écoles est actuellement revu pour y incorporer une perspective de paix. Après un concours de dessins organisé à l'échelon national en vue de l'émission de deux timbres-poste spéciaux pour la commémoration de l'Année internationale de la paix, l'Administration postale néo-zélandaise émettra deux de ces timbres en 1986. Le Ministère des affaires des femmes a prévu des subventions pour les activités des femmes liées à la paix. La Commission néo-zélandaise des droits de l'homme a préparé, conjointement avec le Département de l'éducation, du matériel scolaire sur le règlement des conflits et sujets connexes qui sera distribué en 1986. Enfin, le Winston Churchill Memorial Trust Board, organisation qui administre les bourses d'études, a offert une bourse pour l'Année internationale de la paix. Cette bourse fait actuellement l'objet d'une campagne publicitaire nationale et sera offerte en 1986. Elle vise à financer des études spécialisées dans le domaine de la paix et du règlement des conflits.

Pour les Néo-Zélandais, la paix n'est pas devenue une notion abstraite. Elle a conservé tout son sens. Elle n'est pas devenue une arme sémantique du conflit idéologique. C'est un objectif dont la réalisation est une nécessité absolue pour l'humanité depuis qu'existent les armes nucléaires. Voilà pourquoi nous participerons activement à la célébration de l'Année internationale de la paix. C'est avec plaisir que nous nous portons coauteurs du projet de résolution que l'Ambassadeur du Costa Rica a présenté avec tant de compétence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne à présent la parole au Représentant de la Mongolie, qui souhaite présenter le projet de résolution A/40/L.14.

M. NYAMDOO (Mongolie) (interprétation de l'anglais) : Aujourd'hui, alors que la tension internationale s'aggrave et que les peuples du monde sont de plus en plus exposés au danger d'une guerre nucléaire, il est assurément opportun que l'Assemblée générale proclame solennellement 1986 Année internationale de la paix et invite tous les peuples à se joindre aux efforts que font les Nations Unies pour sensibiliser la communauté internationale et l'opinion publique mondiale à la nécessité vitale de sauvegarder la paix et l'avenir de l'humanité.

M. Nyamdoo (Mongolie)

La façon dont nous envisageons la question de la célébration de l'Année internationale de la paix coïncide parfaitement avec les objectifs primordiaux de l'Année internationale de la paix tels qu'ils sont reflétés dans le rapport du Secrétaire général (document A/40/669). Pour la Mongolie, les objectifs de l'Année sont réalistes et en les atteignant, nous aurons contribué à attirer l'attention du monde sur cette question d'importance vitale.

La Mongolie, qui croit fermement en la paix mondiale et la défend, a accueilli avec joie l'idée d'une Année internationale de la paix. Elle attache beaucoup de prix à cette noble entreprise et prendra une part active à la célébration de l'Année internationale de la paix. Pour nous, coparrainer les résolutions qui ont déjà été adoptées ou le seront ultérieurement sur ce point est une façon d'exprimer notre attachement à la paix.

Le Gouvernement de la République populaire mongole a déjà présenté ses observations à propos de la célébration de l'Année dans le document A/40/598. En outre, la Mongolie a fait une contribution financière au fonds spécial pour la célébration de l'Année. Une Commission nationale mongole a déjà été mise en place pour coordonner les diverses activités sur le plan tant national qu'international. Ces activités représentent notre modeste contribution en vue d'attirer l'attention du public sur la nécessité vitale de prévenir la menace d'une catastrophe nucléaire, de parvenir au désarmement, de promouvoir un paix durable et, partant, de garantir le droit des peuples à la paix.

Pour ce qui est du projet de programme pour l'Année internationale de la paix, nous le jugeons à la fois complet et suffisamment détaillé. La République populaire mongole a présenté ses observations à cet égard et nous sommes heureux de voir qu'elles sont reflétées dans la version finale du programme. Ces commentaires ont trait aux mesures concrètes nécessaires pour promouvoir les efforts tentés en vue de l'arrêt de la course aux armements et du désarmement; aux mesures qui devraient être étroitement liées à la Campagne mondiale du désarmement et à la Semaine des Nations Unies traditionnellement consacrée à la promotion des objectifs du désarmement; à la nécessité de respecter les principes de la Charte des Nations Unies, le principe du non-recours à la force dans les relations internationales en particulier, etc.

La paix est indivisible et maintenir la paix est devenu la préoccupation de tous les Etats et de tous les peuples. Comme le Secrétaire général le signale à fort juste titre dans son rapport :

M. Nyamdoo (Mongolie)

"L'instauration de la paix à long terme ... exige non seulement que l'on se préoccupe du risque d'une guerre mais également, comme jamais auparavant, que tous les Etats fassent preuve de détermination et de volonté politique et que tous les peuples du monde s'emploient avec ténacité à atteindre cet objectif." (A/40/669, p. 11)

Il ne faut donc pas s'étonner si près de 300 organisations non gouvernementales, représentant tous les âges, professions et milieux, ont l'intention de prendre part à la célébration de l'Année et à en promouvoir les objectifs. Cela montre une fois encore que la paix est devenue la cause de tous les peuples.

Comme les Membres s'en souviennent, l'Assemblée générale a adopté l'année dernière la Déclaration sur le droit des peuples à la paix. Ce faisant, la communauté internationale a, pour la première fois, proclamé explicitement et solennellement que les peuples de notre planète ont un droit sacré à la paix, et que garantir et promouvoir ce droit constitue une obligation fondamentale pour chaque Etat.

M. Nyamdoo (Mongolie)

La Déclaration reflète la préoccupation profonde des peuples du monde devant la détérioration de la situation internationale et le danger croissant de guerre nucléaire.

La Déclaration montre que la paix est non seulement l'absence de guerre ou d'hostilités, mais que des actes positifs constants sont nécessaires pour assurer la paix et que dans la situation internationale actuelle, les forces éprises de paix du monde entier devraient redoubler d'efforts pour maintenir la paix. La Déclaration non seulement proclame solennellement le droit des peuples à la paix, mais elle indique également les moyens d'y parvenir en orientant les politiques des Etats vers l'élimination de la menace de guerre, en particulier de guerre nucléaire, en renonçant au recours à la force dans les relations internationales et en réglant les différends par des moyens exclusivement pacifiques, sur la base de la Charte des Nations Unies.

Il convient de noter qu'en proclamant le droit des peuples à la paix, l'Assemblée générale a en fait reconnu l'importance politique du rôle des peuples du monde et de leur opinion dans la solution des problèmes relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la prévention du danger de guerre.

Les 40 dernières années ont amplement démontré - et les dignitaires qui ont pris la parole ici du haut de cette tribune lors de la partie commémorative de l'actuelle session l'ont justement souligné - que l'Organisation des Nations Unies peut être efficace et servir ces buts si, entre autres, ses décisions, résolutions et déclarations sont respectées et appliquées de bonne foi. Ce n'est que par leur mise en oeuvre que les buts et objectifs solennellement énoncés pourront être atteints.

D'autre part, ainsi que le révèle la pratique des Nations Unies, ces buts et ces principes restent lettre morte et ne sont pas atteints si les dispositions des déclarations sont oubliées ou ignorées. C'est pour cette raison que l'Assemblée générale a adopté et suit la pratique bien établie qui consiste à promouvoir leur mise en oeuvre et à en surveiller l'application par le système de communication des gouvernements et des organisations internationales compétentes, ainsi que des rapports du Secrétaire général et de leur examen et de la discussion qui s'ensuit.

Ainsi que le montrent des consultations avec nombre de délégations, il existe une conviction très répandue selon laquelle l'Assemblée générale devrait agir de même pour ce qui est de la Déclaration sur le droit des peuples à la paix, et les Etats Membres et les organisations internationales devraient être priés, lorsqu'ils

M. Nyamdoo (Mongolie)

informent le Secrétaire général des mesures qu'ils ont prises dans la mise en oeuvre du Programme de l'Année internationale de la paix, de l'informer également des mesures prises ou à prendre dans l'application des dispositions de la Déclaration précitée. Cependant, l'application de la Déclaration dépasse de loin une manifestation particulière ou une année donnée. Tel est l'essentiel du projet de résolution qui figure au document A/40/L.14, publié le 6 novembre 1985 dans les langues officielles de l'Organisation et que j'ai l'honneur de présenter au nom des pays suivants, à savoir : Angola, Bulgarie, Cuba, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Nicaragua, Viet Nam et Mongolie. Etant donné que ce projet de résolution présente un caractère de procédure et n'entraîne pas d'incidence financière, ses auteurs pensent qu'il pourrait être adopté sans vote.

Mme ABRAHAMS (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation se félicite spécialement de prendre la parole à l'occasion de l'examen aujourd'hui du point relatif à l'Année internationale de la paix. Le fait que le Venezuela soit un pays qui a constamment suivi la voie démocratique souligne qu'il est pleinement convaincu que la promotion, la réalisation et le maintien de la paix constituent des éléments essentiels pour l'épanouissement intégral et harmonieux de l'être humain et, partant, des peuples. C'est pour cette raison que nous avons appuyé l'initiative de Costa Rica depuis la trente-sixième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle le point a été inscrit sous le titre : "Proclamation d'une année de la paix, d'un mois de la paix et d'une journée de la paix", et que cette année nous parrainons le projet de résolution A/40/L.13. Il convient de signaler que depuis lors, l'Assemblée générale a adopté sans les mettre aux voix quatre résolutions qui correspondent aux quatre dernières sessions ordinaires de l'Assemblée.

Du haut de cette tribune, la délégation vénézuélienne tient à féliciter la délégation soeur de Costa Rica pour son initiative tellement judicieuse en faveur de la paix. Pour la conscience mondiale, l'histoire de Costa Rica s'identifie avec le travail constructif faisant de la paix un des buts essentiels de la société contemporaine. Ce projet de résolution fait partie de son histoire et de son attitude morale dans le jeu des relations internationales.

Mme Abrahams (Venezuela)

Nous estimons également que rien n'aurait pu être plus opportun que l'idée de proclamer l'Année internationale de la paix à l'occasion de la commémoration du quarantième anniversaire des Nations Unies, étant donné que le but principal de l'Organisation est précisément, ainsi qu'énoncé à l'Article premier de la Charte, le maintien de la paix et de la sécurité.

Mme Abrahams (Venezuela)

Il y a lieu de signaler que les thèmes Paix et développement, Paix et désarmement et Préparation des sociétés à vivre dans la paix ont été attentivement analysés lors de quatre séminaires régionaux, auxquels ont participé les Etats Membres de l'Afrique, de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Venezuela a eu l'honneur de participer, en qualité de membre du Groupe consultatif chargé de rédiger les projets de rapport et de déclaration, au dernier de ces séminaires, qui s'est tenu du 25 février au 5 mars derniers. Le but de l'organisation de ces séminaires était de fixer les objectifs de l'Année internationale de la paix. Le fait que les documents présentés lors des réunions mentionnées précédemment ont été adoptés par consensus montre l'intérêt que le monde attache à la réalisation et au maintien de la paix et sa motivation. Cette attitude peut également être considérée comme la base sur laquelle établir un dialogue constructif et adopter des mesures constructives sur les plans international, régional, interrégional et national.

Il convient de reconnaître les efforts réalisés, à ce jour, par l'ONU et les Etats Membres pour promouvoir et préparer toutes les activités relatives à la célébration de l'Année internationale de la paix en 1986. Ma délégation estime cependant que la planification et le déroulement des activités doivent aller au-delà de la simple célébration et revêtir un caractère continu et cohérent, dans le cadre des plans nationaux. Des activités réalisées par l'intermédiaire des institutions éducatives et culturelles, des moyens de communication sociale et des organismes de promotion et de développement communautaires sont indispensables pour favoriser une prise de conscience et un changement d'attitude chez les dirigeants et peuples du monde.

Les objectifs fixés par le Comité de l'Année internationale de la paix - stimuler l'ONU, ses Etats Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions éducatives, culturelles, académiques et les moyens de communication; renforcer les Nations Unies en tant que système international principal chargé de promouvoir et de maintenir la paix; attirer l'attention sur les exigences fondamentales de la paix dans le monde contemporain et faciliter l'analyse de ces exigences, notamment en ce qui concerne les relations entre la paix, le développement économique et le progrès social - ont été précisés clairement lors des séminaires régionaux. Parmi ces objectifs figurent également la nécessité péremptoire du désarmement et la prévention d'une conflagration nucléaire, l'élimination de la discrimination raciale et de l'apartheid, l'exercice

Mme Abrahams (Venezuela)

des droits de l'homme et des libertés, élément fondamental de la paix et base de la satisfaction des besoins de l'homme dans les domaines de l'alimentation, du logement, de la santé, de l'éducation, du travail et de l'environnement.

En ce qui concerne la préparation à vivre dans la paix, il est bien entendu qu'il s'agit là d'un processus où l'éducation, la science, la culture, la religion et les moyens de communication jouent un rôle essentiel et qui requiert la participation consciente et active de toutes les couches de la société.

Il est un autre point que je voudrais souligner : le rôle de la coopération internationale en tant qu'outil extrêmement efficace pour l'établissement d'un dialogue, la compréhension mutuelle et la confiance dans le maintien de la paix, avec la participation des gouvernements, des parlements et des organisations non gouvernementales. La coopération internationale constitue l'un des piliers les plus solides pour la réalisation d'activités concertées au niveau mondial en faveur de la paix.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'engagement de mon pays à coopérer à la promotion, à la réalisation et à la consolidation de la paix du monde.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Le désir partagé par notre peuple de vivre dans la paix et la sécurité est profondément et historiquement enraciné dans la politique étrangère de la Pologne. En effet, les leçons du passé et les dangers qui subsistent de nos jours nous ont enseigné la valeur de la paix et la nécessité d'agir pour la maintenir et la promouvoir.

La paix dans le monde est dans une large mesure tributaire de la paix intérieure et de la stabilisation socio-politique, qui sont les conditions d'un développement approprié et prospère des pays. Les récentes élections parlementaires en Pologne ont confirmé l'équation "la paix à l'intérieur signifie la paix à l'extérieur". La juste cause de la réconciliation nationale et des réformes ainsi que le programme du développement de la Pologne pour l'avenir ont été fermement confirmés et avalisés.

En se présentant en grand nombre dans les bureaux de vote, les Polonais se sont prononcés en faveur tant du programme de stabilisation interne que du programme de renforcement de la paix dans le monde. Ainsi, les élections se sont révélées être également la manifestation de la préoccupation que suscite l'avenir pacifique du monde et l'expression d'un appui résolu apporté à la politique de la République populaire de Pologne, en faveur du maintien de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde, ainsi qu'en faveur d'une coopération mutuellement avantageuse.

M. Noworyta (Pologne)

La Pologne s'est félicitée de l'initiative de déclarer 1986 Année internationale de la paix et, depuis l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, elle s'est portée coauteur de plusieurs résolutions relatives aux préparatifs de l'Année, notamment du projet de résolution contenu dans le document A/40/L.13. Selon nous, l'Année internationale de la paix, liée au quarantième anniversaire des Nations Unies, n'est pas un événement isolé. Ce n'est pas non plus une simple célébration. L'Année donne en effet une occasion inhabituelle d'évaluer et de résumer nos expériences en matière de promotion et de maintien de la paix. L'Année doit également servir de base à l'établissement d'un calendrier concret et à long terme d'efforts plus efficaces et soutenus visant à créer un monde meilleur et plus sûr.

En outre, ma délégation apporte son appui chaleureux à la proposition intitulée "Droit des peuples à la paix", contenue dans le document A/40/L.14, coparrainé par la Mongolie et un certain nombre d'autres Etats. A notre avis, l'Année internationale de la paix offre une occasion exceptionnelle de contribuer de façon tangible à la reconnaissance du droit des peuples à la paix, qui constitue un droit fondamental et inaliénable de chaque être humain.

Parmi les initiatives que l'Organisation des Nations Unies a déjà prises en vue de créer un monde meilleur et plus sûr figure l'adoption de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix. Nous nous sommes félicités de la création, par le Secrétaire général des Nations Unies, d'un groupe d'experts éminents qui procédera à l'étude du processus de préparation à vivre dans la paix. L'Académie des sciences polonaises accueillera la première réunion des experts en janvier 1986 à Varsovie. Nous attendons avec impatience leur rapport final au Secrétaire général. Nous espérons que, grâce à leurs travaux pendant l'Année internationale de la paix, ils donneront l'élan positif et pratique nécessaire pour de nouvelles mesures susceptibles de favoriser une coexistence mondiale plus pacifique.

Parmi les manifestations qui sont prévues pour inaugurer l'Année internationale de la paix figure la convocation d'un congrès mondial pour l'avenir pacifique du monde, qui doit se tenir du 16 au 19 janvier 1986 à Varsovie. Ce congrès, organisé sur l'initiative de scientifiques et d'artistes polonais, permettra de nouer un dialogue et de procéder à un échange de vues sur des questions telles que celles du maintien de la paix, des valeurs culturelles constituant le patrimoine commun de l'humanité et les responsabilités qui incombent aux scientifiques quant au développement pacifique du monde.

M. Noworyta (Pologne)

En outre, la Pologne prévoit une réunion internationale d'enfants en 1986, et consacrera la biennale de l'Affiche de 1986 au thème de l'Année internationale de la paix. Ces trois manifestations sont déjà prévues au calendrier pour l'Année et des activités complémentaires seront annoncées une fois que les dernières dispositions auront été prises.

En ce qui concerne les activités nationales pour l'Année internationale de la paix, la Pologne a créé une commission nationale pour planifier et coordonner les activités pendant toute l'année 1986. Le programme pour cette année est en voie d'être définitivement arrêté.

Mon gouvernement se félicite de l'intérêt manifesté à l'égard de l'Année par d'autres gouvernements et par des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Nous sommes prêts à coopérer aux autres initiatives qui pourraient être prises et nous nous félicitons particulièrement du rôle actif joué par la communauté des organisations non gouvernementales.

Nous partageons pleinement l'opinion du Secrétaire général, exprimée dans le document A/40/669, à savoir que l'Année internationale de la paix doit susciter des actions concrètes et pragmatiques. Nous nous félicitons du rapport du Secrétariat et des actions qu'il a entreprises à cet égard. De telles mesures peuvent être prises dans des domaines divers, mais sans doute la nécessité de retenir les mesures de désarmement et de contrôle des armements s'impose au premier chef. Le moment est certainement venu de réaliser de véritables progrès pour sauvegarder l'humanité tant aujourd'hui qu'à l'avenir. Redoublons d'efforts durant l'Année qui vient pour faire montre d'imagination et de dévouement.

M. KABANDA (Rwanda) : Prenant la parole au titre de "l'Année internationale de la paix", je voudrais d'abord rendre hommage à ceux qui ont eu l'heureuse initiative de proposer l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. A en juger d'après le programme d'activités mis au point par les Etats, par les Nations Unies, par les organisations non gouvernementales, voire même par des associations de masse, pour marquer l'année 1986, nous pouvons dire avec le Secrétaire général, dans son rapport à ce sujet, que

"... 1986 sera une année de réflexion approfondie sur la nature et les conditions de la paix". (A/40/669, par. 40)

La paix, cette aspiration fondamentale de tous les temps, de tous les peuples et de tous les milieux, est aussi chère à nos coeurs. Elle mérite qu'on lui

M. Kabanda (Rwanda)

consacre un temps assez long pour méditer sur ses exigences et ses implications, et surtout pour s'imprégner de la nécessité de l'entretenir là où elle s'épanouit, et de la rétablir là où elle a été rompue.

La paix est indéfinissable, de même qu'elle est difficile à maintenir. La définition de la paix ne constitue pas l'objet de mon propos; aussi, je ne m'y attarderai pas. Elle est définie négativement lorsqu'on la considère comme étant l'absence de la guerre. L'on peut dire aussi que la paix est un état où, toutes les conditions et tous les facteurs réunis, les individus et les collectivités ont la pleine faculté d'organiser leur vie et leurs activités. Mais, quelle que soit la définition qu'on lui attribue, la paix ne se comprend et ne s'apprécie réellement que lorsqu'on l'a perdue.

Ainsi, au Moyen-Orient, particulièrement dans les territoires occupés, et au Liban, au Kampuchea, en Afghanistan, en Amérique centrale, la paix est devenue plutôt un souvenir lointain. Ni les appels à la modération, ni les nombreuses médiations n'ont permis de mettre un terme à la guerre qui oppose deux pays voisins et frères, l'Iran et l'Iraq.

Que dire de l'Afrique du Sud, où règne une situation proche de la guerre civile parce que le régime d'apartheid exerce son oppression sur un peuple qui ne réclame que la jouissance de ses droits les plus légitimes? L'occupation continue de la Namibie par l'armée et l'administration sud-africaines, contre la volonté des Nations Unies et l'opinion de la communauté internationale, le refus du Gouvernement sud-africain de se conformer aux nombreuses résolutions du Conseil de sécurité sur l'apartheid et sur la Namibie, constituent un défi flagrant à la paix.

Dans l'océan Indien, des fortifications militaires continuent d'être érigées contre le voeu des pays riverains et contre le voeu du Mouvement des pays non alignés. Les chances de réunir une conférence internationale pour régler le problème de la paix et de la sécurité dans l'océan Indien demeurent encore minimes.

Toutes ces situations sont le résultat du non-respect de la Charte des Nations Unies, du non-respect de la souveraineté des Etats et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

L'année 1986 nous permettra-t-elle de faire un pas en avant, dans le sens de rendre à ces régions leur sécurité d'antan? Voilà un thème de réflexion qui devrait retenir l'attention de la communauté internationale, et particulièrement de ceux qui détiennent la clef du problème.

M. Kabanda (Rwanda)

L'Année internationale de la paix nous fournira l'occasion de réfléchir sur les moyens d'accroître les chances de la paix, et de faire ainsi droit aux aspirations légitimes d'une humanité anxieuse de son devenir.

Il est heureux - signe des temps sans doute - que l'examen de ce point précède d'une semaine seulement la rencontre au sommet des leaders des deux plus grandes puissances militaires du XXe siècle.

M. Kabanda (Rwanda)

Mon gouvernement espère que la rencontre de Genève entre le président Ronald Reagan et le Secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique, M. M. Gorbatchev, sera positivement historique. Cette rencontre au sommet constitue, en quelque sorte, un prélude à l'Année internationale de la paix.

Puisse les résultats de cette rencontre au sommet, attendue avec beaucoup d'impatience, fournir à la communauté internationale l'occasion de se préparer à célébrer l'arrêt de la course aux armements et le début de la réduction effective des armes nucléaires. Les jours à venir nous montreront où nous nous situons par rapport aux dangers qui menacent cette planète et aux espoirs que nous inspire aujourd'hui le Sommet de Genève.

Nos raisons d'espérer l'emportent assurément sur les sources d'inquiétude et de désespoir puisque nous avons le droit de compter sur le sens des responsabilités des leaders du monde d'aujourd'hui. Ce sommet de Genève peut tendre une planche de salut à l'humanité qui, sans cela, risque de sombrer dans une catastrophe sans nom.

Tout succès, tout progrès dans le domaine du désarmement nucléaire serait un hommage rendu à la cause de la paix, de cette paix que nous appelons de tous nos vœux. De même que c'est l'esprit de l'homme qui invente les instruments de la mort, de même le cœur de l'homme, s'il y est déterminé, peut rassembler les conditions de la paix.

La course aux armements constitue certes une menace grave à la paix, mais les violations des droits de l'homme et des peuples en constituent une autre. Le concept de paix ne fait pas bon ménage avec le concept de racisme, de même que la paix et la guerre ne s'accordent pas. Ainsi, le racisme, sous quelque forme qu'il se présente, et surtout sous sa forme la plus raffinée et la plus abjecte qu'est l'apartheid, le colonialisme et tous les autres systèmes ou politiques qui maintiennent une partie de l'humanité en situation d'asservissement ou d'infériorité, traduisent cette méconnaissance des droits de l'homme et des peuples.

Parmi les menaces à la paix, il faut encore mentionner le sous-développement. Et ici, qu'il me soit permis de préciser ma pensée. Ce n'est pas l'écart entre le niveau de développement et le niveau de vie des uns et le sous-équipement des autres qui constitue en lui-même une menace à la paix, mais le refus de partager avec ceux qui n'ont pas ou qui ont peu, le refus d'aider ceux qui sont encore au bas de l'échelle et qui ne demandent qu'à s'élever, qui ne demandent qu'à se hisser à un niveau de vie digne de l'homme, bref le refus systématique d'avoir affaire à des partenaires économiques égaux, voilà, en ce qui concerne le sous-développement,

M. Kabanda (Rwanda)

voilà où se situe la menace à la paix. A l'inverse, créer les conditions pour la sécurité économique du monde est aussi une contribution à la paix et le Rwanda apprécie tous les efforts qui visent cette fin.

"Notre époque exige non seulement que nous soyons sensibilisés aux risques de guerre, mais encore que nous fassions preuve d'une sagesse, d'une ténacité et d'une détermination sans précédent dans l'histoire de l'humanité si nous voulons prévenir la guerre". Nous lisons ces paroles dans le "Rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale de la paix" (A/40/659, par. 40).

Si nous voulons donc prévenir la guerre, occupons-nous aujourd'hui des futurs artisans du monde, occupons-nous de la jeunesse, occupons-nous des jeunes qui s'interrogent, sans trouver de réponse qui vaille, sur leur avenir, de ces jeunes qui sont sans école ou sans travail; associons-les à la réflexion à laquelle nous convie le Secrétaire général pour l'année 1990.

Au Rwanda, le thème de la paix figure en bonne place dans la Constitution de la République; il est chanté dans l'hymne national. La colombe, symbole de la paix, enjolive les armoiries nationales et le drapeau du mouvement révolutionnaire national pour le développement, formation politique unique qui regroupe tous les Rwandais. La devise du mouvement révolutionnaire national pour le développement s'énonce "UNITE - PAIX - DEVELOPPEMENT", car nous avons la conviction que seul un peuple uni dans une même foi et autour de mêmes objectifs peut se développer dans la paix et l'harmonie.

Le Rwanda réservera une place de choix à la campagne de sensibilisation sur le thème de la paix dans les écoles et dans le monde du travail. Des groupes de réflexion seront organisés, des réunions de sensibilisation sur les exigences et les conditions de la paix seront tenues par les autorités aussi bien sur le plan national que sur les plans régional et local.

C'est dire que le Rwanda sera au rendez-vous pour sensibiliser son public sur l'importance de la paix pour le développement national. Le Rwanda fera tout pour s'associer à l'effort de la communauté internationale en faveur de la paix. C'est dans cet esprit que ma délégation se prononcera en faveur des deux projets de résolution que viennent de nous présenter les délégations du Costa Rica et de la Mongolie.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : L'Union soviétique part du principe que la question de la paix demeure l'une des plus brûlantes de l'époque actuelle et touche les intérêts vitaux de tous les peuples et de tous les pays.

M. Safronchuk (URSS)

En cette ère nucléaire, la tâche de garantir la paix pour les générations présentes et futures prend une nouvelle dimension. Aujourd'hui plus que jamais tous les Etats et peuples doivent joindre leurs efforts afin de préserver l'humanité d'une catastrophe nucléaire.

Ces dernières années, la tension internationale s'est brutalement accrue. Le monde a connu une situation proche du point de non-retour. La spirale de la course aux armements s'accélère constamment. Il y a particulièrement lieu de s'inquiéter de la possible extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, qui conduirait à déstabiliser la situation sur le plan stratégique et à transformer l'espace en une source de danger mortel pour l'humanité.

C'est exclusivement en unissant leurs efforts que tous les Etats et les peuples pourront préserver l'humanité du danger qui la menace. Cette conclusion inéluctable découle de l'expérience acquise par la création des Nations Unies, indissociablement liée à la victoire des peuples épris de paix sur le fascisme et le militarisme lors de la seconde guerre mondiale.

Il convient de noter que c'est précisément le 24 octobre, lors de la séance solennelle consacrée au quarantième anniversaire des Nations Unies, que l'Assemblée générale a adopté la déclaration proclamant 1986 Année internationale de la paix et invitant tous les peuples à s'associer aux efforts résolus des Nations Unies pour assurer la paix et l'avenir à l'humanité tout entière.

L'Année internationale de la paix doit permettre de mobiliser davantage encore tous les efforts des peuples et des Etats en faveur de la paix et du désarmement. Elle doit contribuer à intensifier l'activité des partisans de la paix dans le monde par l'adoption de mesures efficaces destinées à assainir la situation internationale et à surmonter la tension actuelle.

On peut dire aujourd'hui sans exagérer que la prise de conscience par les peuples des conséquences fatales d'une guerre nucléaire a créé un tournant dans la psychologie mondiale. Tout le monde reconnaît que les divergences idéologiques ne doivent pas s'étendre aux relations entre Etats et entamer leur stabilité et qu'aujourd'hui plus que jamais il importe que tous les Etats qui préconisent une normalisation de la situation internationale unissent leurs efforts. Il est primordial que les Etats tiennent compte, dans la conduite de leur politique, des exigences fondamentales des mouvements de masse pour la paix. Tel est le sens profond de la célébration de l'Année internationale de la paix.

M. Safronchuk (URSS)

Dans la Proclamation de l'Année internationale de la paix, il est dit :

"... que l'Année internationale de la paix vient à point nommé relancer la réflexion et l'action en faveur de la paix," et

"... offre l'occasion aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres l'occasion d'exprimer l'aspiration commune de tous les peuples à la paix." (Résolution 40/3, annexe)

Le désir des Etats et peuples épris de paix de mettre un terme au glissement vers l'abîme nucléaire et d'inverser l'orientation des événements trouve son expression dans la résolution sur le droit des peuples à la paix adoptée à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale sur l'initiative de la Mongolie. La réalisation du droit des peuples à la paix est l'obligation fondamentale qui revient à chaque Etat, car ce n'est que dans ces conditions qu'il sera possible d'appliquer tous les autres droits fondamentaux de l'homme.

L'Année internationale de la paix offre l'occasion de mobiliser largement les efforts des Etats en vue de réaliser le droit des peuples à la paix, conformément aux aspirations de l'humanité. L'exigence fondamentale de l'opinion publique mondiale et des forces éprises de paix de tous les Etats concerne le règlement des questions clefs de l'actualité : prévenir une guerre nucléaire, empêcher que la course aux armements ne s'étende à de nouveaux milieux, notamment à l'espace, obtenir que toutes les puissances nucléaires s'engagent à ne pas utiliser en premier les armes nucléaires, geler les arsenaux nucléaires en vue de les réduire et de les éliminer complètement, mettre fin à tous les essais nucléaires, obtenir que les Etats respectent les accords internationaux sur la limitation de la course aux armements, débarrasser le monde des sources d'agression et des conflits armés, et respecter les principes du non-recours à la force et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général (A/40/669), les préparatifs de l'Année internationale de la paix ont revêtu un caractère mondial. Près de 40 Etats ont communiqué leurs vues et propositions sur la question. Dans 22 pays, ont été créés des comités et des commissions nationaux sur l'Année internationale de la paix. Près de 300 organisations du système de l'ONU - des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des organisations internationales et nationales scientifiques, culturelles et universitaires - ont exprimé leur intérêt pour le programme de l'Année internationale de la paix.

M. Safronchuk (URSS)

Cette année, quatre séminaires régionaux consacrés à l'Année internationale de la paix ont été organisés, auxquels ont participé des spécialistes de 95 Etats Membres de l'ONU et des représentants de près de 100 organisations nationales et internationales. Les thèmes principaux de ces séminaires étaient : renforcement de la paix, arrêt de la course aux armements, notamment de la course aux armements nucléaires, encouragement à donner aux négociations sur le désarmement, règlement pacifique des différends et règlement de la présente crise économique mondiale. Lors des séminaires qui ont grandement contribué à la préparation de l'Année internationale de la paix, il a été convenu qu'il était nécessaire dans le monde actuel de donner un véritable sens à la notion de paix.

Nul pays n'a subi pendant la guerre autant de pertes humaines et matérielles que l'Union soviétique. C'est pourquoi les efforts en vue d'instaurer la paix et la proclamation de l'Année internationale ont suscité une vive réaction parmi les citoyens soviétiques. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale, l'Union soviétique a créé une commission de l'Année internationale de la paix. Les manifestations des combattants soviétiques pour la paix ont pris une large ampleur. En cette année du quarantième anniversaire de la victoire sur le fascisme et le militarisme, le mois de mai a été témoin en Union soviétique d'un référendum national en faveur de la paix : 93 millions de personnes ont participé à de nombreuses réunions, défilés et manifestations afin d'appuyer la paix. Un événement international important a eu lieu cette année à Moscou : le douzième festival mondial de la jeunesse et des étudiants, auquel ont participé 20 000 participants de 150 pays. Les représentants de cinq continents ont participé à un échange de vues constructif sur les moyens de renforcer la compréhension mutuelle, de renforcer l'unité des peuples dans leurs efforts visant à éliminer la guerre et à lutter pour la paix, la sécurité et le progrès économique et social des peuples.

Dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale de la paix, l'URSS a organisé divers événements, notamment des conférences internationales, des séminaires, des rencontres et des concours. Des livres, des brochures, des films ont été publiés et des timbres ont été émis. Les médias - télévision, radio, magazines et journaux -, qui touchent des millions de personnes, ont consacré des émissions et des articles aux activités de l'ONU sur le maintien de la paix, le désarmement et la prévention de la guerre nucléaire.

M. Safronchuk (URSS)

En 1986, à l'occasion de l'Année internationale de la paix, l'URSS a l'intention d'organiser des manifestations pour la paix, à Moscou, à Leningrad et à Volgograd, une conférence internationale d'organisations non gouvernementales sur le désarmement, à Tbilisi, une "Ecole de la paix" à laquelle participeront des organisations européennes de la femme. D'autres événements auront lieu, notamment un forum international sur la science, la technique et les problèmes de la paix, une exposition internationale des arts - "La culture au service de la paix" -, un séminaire pour les femmes asiatiques - "Les femmes et le développement social".

L'Union soviétique continuera d'appuyer par tous les moyens les efforts réalisés par l'ONU dans le cadre de l'Année internationale de la paix en vue de régler les problèmes fondamentaux de notre époque. L'URSS a versé une contribution volontaire de 100 000 roubles et de 10 000 dollars au Fonds de l'Année internationale de la paix, et le Comité soviétique de la défense de la paix y a apporté une contribution de 30 000 roubles. Nous continuons de participer activement aux efforts faits pour réaliser les objectifs de l'Année internationale de la paix et accroître le rôle et l'autorité de l'ONU dans le domaine de la paix, conformément à la Charte.

La délégation soviétique appuie les projets de résolution A/40/L.13/Rev.1 et A/40/L.14, dont le but est d'intensifier les efforts des Etats et des organisations gouvernementales pour favoriser la paix, le désarmement et la coopération internationale.

M. HUANG Jiahua (Chine) (interprétation du chinois) : Cette année, le 24 octobre a marqué le quarantième anniversaire de la fondation des Nations Unies. C'est pendant cette journée particulièrement importante que l'Assemblée générale a officiellement fait de l'année 1986 l'Année internationale de la paix, événement qui témoigne de la foi profonde de la communauté internationale en la cause de la paix mondiale et du vif désir des peuples du monde de prévenir la guerre, de maintenir la paix ainsi que de leur attachement à cette cause.

M. Huang Jiahua (Chine)

La décision importante et positive prise par l'Organisation des Nations Unies de proclamer l'Année internationale de la paix a suscité des réactions chaleureuses et l'appui de nombreux pays et organisations dans le monde entier. Aujourd'hui, les comités nationaux pour l'Année internationale de la paix créés dans des dizaines de pays se consacrent à la préparation des activités qui auront lieu en 1986 dans le cadre de cette célébration. L'Organisation des Nations Unies a déjà procédé et continue de procéder activement aux préparatifs de la célébration de l'Année internationale de la paix. C'est ainsi que des séminaires sur l'Année internationale de la paix ont déjà eu lieu en Afrique, en Amérique latine, en Europe et dans la région de l'Asie et du Pacifique, et que des programmes ont été établis pour promouvoir les objectifs de cette célébration. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales envisagent de tenir une conférence l'année prochaine sur le thème "Ensemble pour la paix". Sans aucun doute, toutes ces activités ne feront que renforcer l'enthousiasme des forces oeuvrant pour la paix dans le monde entier et inspireront les peuples à oeuvrer pour la paix; un nouvel élan sera ainsi imprimé à la noble cause qui consiste à s'opposer à la guerre et à préserver la paix.

Les peuples de tous les pays qui vivent au XXe siècle et qui ont survécu à l'holocauste de deux guerres mondiales chérissent la paix plus que toute autre chose et aspirent des plus ardemment à vivre dans un monde meilleur. Le jour de sa naissance, il y a 40 ans, l'Organisation des Nations Unies a déclaré solennellement que son noble but et son devoir sacré étaient "de préserver les générations futures du fléau de la guerre". Quarante années se sont écoulées depuis lors et les buts et objectifs de la Charte des Nations Unies restent toujours un objectif éloigné. Certes, les peuples éprouvent quelque soulagement de voir qu'il n'y a pas eu de nouvelle guerre mondiale, mais ils sont profondément préoccupés par la course aux armements féroce qui a lieu entre les deux superpuissances et les conflits qui se produisent dans de nombreuses régions du monde. La course sans fin aux armements que se livrent les deux superpuissances sur terre et sur mer s'est déjà étendue à l'espace extra-atmosphérique. Si on la laisse se poursuivre sans y mettre un frein, elle représentera une grave menace pour la paix mondiale et la sécurité de l'humanité. Tous les pays et les peuples épris de paix dans le monde s'opposent catégoriquement à la course aux armements et demandent énergiquement que les deux superpuissances recherchent vraiment le désarmement et fassent preuve de sincérité et de raison dans leurs actes.

M. Huang Jiahua (Chine)

Le maintien de la paix mondiale est également tributaire des progrès réalisés en commun par tous les pays en ce qui concerne leur développement économique et leurs objectifs de prospérité; ce n'est qu'à cette condition qu'une paix mondiale durable pourra être garantie de manière fiable. Aujourd'hui, nombre de pays en développement sont en butte à une grave situation économique. L'écart économique entre les pays en développement, d'une part, et les pays développés, de l'autre, loin de se combler, a tendance à s'élargir de plus en plus. L'idée selon laquelle le développement et la prospérité de quelques pays peuvent être fondés sur le sous-développement et la misère persistants des nombreux autres est une notion myope. De plus en plus nombreux sont les pays et les peuples qui ont pris conscience de cette simple vérité, à savoir, tant que les pays en développement, dont la population représente les trois quarts de la population mondiale totale, vivront dans la misère et le sous-développement, la stabilité et une paix durable dans le monde seront hors de question. De l'avis de la délégation chinoise, ce n'est qu'en recherchant en commun à réaliser les objectifs de développement et de prospérité, grâce à la promotion du dialogue et de la coopération, que les facteurs instables inhérents à la situation mondiale pourront être effectivement éliminés et que la paix pourra être maintenue.

Le fait que les peuples du monde entier se préoccupent profondément de la paix montre qu'ils ne croient pas dans la stabilité de la paix d'aujourd'hui et que les dangers d'une nouvelle guerre mondiale persistent. Cependant, l'histoire des 40 années de la période d'après-guerre montre que les facteurs qui s'opposent à la guerre et les forces qui œuvrent pour la paix se sont notablement intensifiés. De plus en plus de pays dans le monde sont résolus à détenir dans leurs mains propres leur propre destinée. Pour marquer leur opposition à la politique de puissance et à la course aux armements, ils se sont énergiquement lancés dans des activités de toutes sortes visant à préserver la paix mondiale. L'apparition du Mouvement des pays non alignés et du tiers monde a permis à de nombreux pays, petits et moyens, de jouer un rôle de plus en plus important sur la scène internationale. Ces pays représentent maintenant une grande force qui s'oppose à la guerre. Nous sommes profondément convaincus que, puisque les peuples du monde ont pu vaincre les agresseurs fascistes arrogants il y a 40 ans en s'unissant et en formant une large alliance, ils peuvent fort bien maintenant empêcher une nouvelle guerre mondiale tant qu'ils encourageront les liens d'amitié et de solidarité et oeuvreront de concert pour la réalisation de l'objectif commun. Ainsi, la prédominance de la paix mondiale persistera.

M. Huang Jiahua (Chine)

Des centaines de millions de Chinois ont toujours été attachés à la paix, ont déployé des efforts inlassables et ont consenti de très grands sacrifices pour défendre la paix. Nous appuyons toute détermination et tous actes sincères visant le relâchement des tensions internationales et le maintien de la paix mondiale. Le peuple chinois s'est lancé sans réserve dans l'entreprise de modernisation socialiste - effort qui vise à créer un avenir prospère grâce à un travail ardu et à une vision sage. Il nous faut un environnement pacifique international stable. La Chine poursuit une politique étrangère indépendante de paix. Nous voulons établir et renforcer des relations amicales avec tous les pays sur la base des cinq principes de coexistence pacifique. Dans le cadre de ses relations extérieures, la Chine ne recherche que la paix, l'amitié, l'égalité et la coopération. Les peuples verront qu'une Chine puissante, politiquement stable et économiquement prospère sera à même de jouer un rôle plus grand dans la défense de la paix mondiale. En cette occasion solennelle où l'Assemblée générale des Nations Unies proclame que 1986 sera l'Année internationale de la paix, je tiens à dire que le peuple chinois, qui se tient prêt à oeuvrer de concert avec les peuples de tous les autres pays, n'épargnera aucun effort pour défendre la cause du maintien de la paix mondiale.

La paix est l'idéal et le voeu que chérit si profondément l'humanité. En lançant les activités destinées à célébrer l'Année internationale de la paix, l'Organisation des Nations Unies vise précisément à atteindre ce noble objectif. Voilà pourquoi le Gouvernement chinois se félicite hautement de cette initiative prise par l'Organisation des Nations Unies, y attache une grande importance et l'appuie activement.

M. Huang Jiahua (Chine)

En mai dernier, on a créé le Comité chinois d'organisation de l'Année internationale de la paix. Ce comité se compose de membres qualifiés de dizaines d'organisations et de personnalités bien connues des milieux politique, économique, culturel, religieux, journalistique et universitaire de Chine. Le Comité a pour mission de préparer et de coordonner divers travaux liés à la célébration de l'Année internationale de la paix en Chine. Nous envisageons diverses activités en 1986 pour mobiliser des personnalités et des organisations sociales de milieux différents et, grâce à des activités multiformes de promotion de la paix, nous entendons démontrer l'aspiration profonde du peuple chinois à la paix mondiale et mieux pénétrer la population de l'idéal de la sauvegarde de cette paix. A cette fin, nous avons prévu les activités suivantes : premièrement, convoquer une "conférence du peuple chinois sur la sauvegarde de la paix mondiale"; deuxièmement, organiser un "séminaire sur la sauvegarde de la paix mondiale" auquel participent des érudits et des spécialistes des communautés scientifiques et universitaires afin d'examiner à fond la question de la paix; troisièmement, parrainer des représentations théâtrales ayant pour thème principal la paix; quatrièmement, parrainer un relais avec le flambeau de la paix; cinquièmement, réaliser un documentaire intitulé "Sous le même soleil", consacré à l'Année internationale de la paix, pour diffusion nationale; sixièmement, émettre des timbres et des pièces d'or et d'argent commémoratives pour l'Année internationale de la paix; septièmement, parrainer des expositions de calligraphies, de peintures et de photographies ayant pour thème principal la paix et l'amitié dans le monde; huitièmement, publier des brochures commémoratives sur l'Année internationale de la paix; neuvièmement, utiliser la radiodiffusion, la télévision, la presse, le cinéma et autres moyens de communication pour diffuser en Chine et à l'étranger les activités menées dans le cadre de l'Année internationale de la paix.

Sur le plan international, nous participerons activement aux activités mondiales et régionales parrainées par les Nations Unies et d'autres organisations internationales. Depuis le début de l'année, des érudits et des experts chinois ont participé aux colloques régionaux parrainés par les Nations Unies en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique dans le cadre de l'Année internationale de la paix. La Chine a également apporté sa contribution au Fonds de contributions volontaires pour le programme de l'Année internationale de la paix. Nous sommes prêts à oeuvrer de concert avec les gouvernements et les peuples de tous les autres pays afin de rechercher ensemble les moyens d'instaurer et de sauvegarder la paix mondiale.

M. Huang Jiahua (Chine)

Nous sommes profondément convaincus que, grâce aux activités menées dans le cadre de l'Année internationale de la paix, les peuples et les pays se connaîtront mieux. Les échanges entre eux consolideront définitivement les forces qui s'opposent à la guerre et qui défendent la paix dans le monde, ce qui contribuera de toute évidence à la cause progressiste de la société humaine.

M. BUTLER (Australie) (interprétation de l'anglais) : L'Australie appuie fermement la décision des Nations Unies de proclamer l'année 1986 Année internationale de la paix. Peu après son élection en mars 1983, le Gouvernement australien a pris une série de décisions, dans le cadre de sa politique étrangère, en vue de répondre aux objectifs du contrôle des armements et du désarmement.

Comme l'ont déclaré à maintes reprises le Premier Ministre de l'Australie, le Ministre australien des affaires étrangères et de hauts fonctionnaires australiens, il n'y a tout simplement pas de priorité plus élevée pour l'Australie que le maintien de la paix. Cette politique du Gouvernement australien procède du profond souci de l'opinion publique de maintenir la paix et de mettre un terme à la course aux armements, classiques et nucléaires, qui fait planer une sombre menace sur l'humanité tout entière.

Il existe en Australie un mouvement massif en faveur de la paix. La communauté australienne est profondément consciente du détail de la course aux armements. Le peuple australien sait que la course aux armements n'a amélioré la sécurité à long terme d'aucun pays. Le peuple australien sait que les ressources véritablement massives consacrées au désarmement font fi des problèmes des pays en développement et ont des conséquences néfastes sur la gestion de l'économie mondiale dans son ensemble. Mais, avant tout, le peuple australien sait que l'homme ordinaire ne pourra réaliser aucun de ses rêves pour lui-même, pour sa famille ou pour les générations à venir, si nous ne vivons pas dans un contexte de paix. La paix est aussi nécessaire à notre vie que l'air que nous respirons. Nous ne pouvons nous en passer. Mais si nécessaire soit-elle, la paix n'est pas toujours facile à instaurer ou à maintenir.

Les Australiens ont connu plusieurs conflits armés en ce siècle et, comme la plupart de ceux qui sont représentés dans cette enceinte, ont subi les dures pertes qui découlent inévitablement de la guerre; d'où notre préférence inébranlable et profonde pour le calme, la sécurité et la justice que seule la paix peut apporter.

M. Butler (Australie)

Par exemple, la communauté australienne apprécie grandement le sport et la vie de plein air où les rapports entre l'homme et son environnement naturel sont optimums. Les Australiens apprécient que ce sont là des choses précieuses, et qu'elles sont gravement compromises ou impossibles en cas de guerre ou de conflit. Le mouvement de paix en Australie s'inquiète beaucoup de voir que trop souvent les notions de paix sont insuffisamment définies et, partant, mal comprises. C'est un problème qui existe depuis longtemps; la meilleure preuve en est que presque toujours, dans notre langue, dans nos dictionnaires, la définition de paix est négative : la paix est l'absence de guerre. Les Australiens espèrent qu'un nouveau tournant pourra être pris en 1986 à l'occasion de l'Année internationale de la paix pour inverser la situation. Nous espérons qu'on saura faire prévaloir une définition positive, où la paix serait perçue comme l'état normal des relations entre les hommes et les Etats.

Je voudrais maintenant mentionner certaines décisions pertinentes prises par mon gouvernement dans le cadre de l'Année internationale de la paix. Au début de l'année, le Gouvernement australien a créé un centre de recherche pour la paix à l'Université nationale de l'Australie. Ensuite, le Gouvernement australien a entériné en principe un programme national pour l'Année internationale de la paix proclamée par les Nations Unies qui aura un budget de trois millions de dollars australiens. Ce programme vise à renverser la définition négative de la paix, à encourager, au sein de la communauté australienne, une prise de conscience de la nécessité vitale que nous avons tous de réaliser la paix, à rappeler que la paix est la meilleure des choses et à favoriser une vaste discussion au sein des collectivités sur les problèmes que pose le maintien de la paix en termes pratiques.*

* M. Moushoutas (Chypre), vice-président, assume la présidence.

M. Butler (Australie)

Dans le cadre du programme australien pour l'Année internationale de la paix, le gouvernement a créé au sein de son ministère des affaires étrangères un secrétariat pour l'Année internationale de la paix chargé de coordonner le programme de l'Année internationale de la paix en Australie.

Un Comité consultatif national sur la paix et le désarmement a été constitué. Le Comité est très représentatif de la communauté : il est composé de 20 membres représentant l'industrie, les syndicats, les groupes pour la paix, les églises, la presse, les associations d'anciens combattants et de jeunes et les organismes de protection sociale.

Dans l'immédiat, le Comité a pour principal objectif de suggérer les moyens de susciter l'intérêt du public pour l'Année internationale de la paix et de le faire participer aux activités de l'Année internationale de la paix. Il fera par ailleurs des recommandations au Ministère des affaires étrangères en ce qui concerne le financement national des projets de l'Année internationale de la paix. Le Comité s'est réuni pour la première fois en septembre et une deuxième réunion est prévue pour novembre. En outre, des groupes de l'Année internationale de la paix sont en train de se former dans tous les Etats et territoires australiens.

En tant que mesure pour coopérer avec les autres Etats Membres à l'Année internationale de la paix, le Ministre australien des affaires étrangères, M. Bill Hayden, a écrit à chaque ministre des affaires étrangères du monde pour l'inviter à participer à l'Année internationale de la paix. Il a reçu de nombreuses réponses encourageantes. De plus, un fonctionnaire a été désigné responsable de l'Année dans chaque mission diplomatique et dans chaque bureau du Ministère des affaires étrangères d'Australie. Il s'est ainsi créé un réseau national et international qui consacre la paix au niveau institutionnel.

En Australie, sept projets de l'Année internationale de la paix représentant un montant de 595 000 dollars ont déjà été approuvés en tant que contribution du gouvernement au programme national de l'Année internationale de la paix. Au nombre de ceux-ci figurent : la recherche, par le Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization (CSIRO), sur les effets que pourrait avoir, dans l'hémisphère sud, l'hiver nucléaire; un don à l'Australia Council pour financer la participation d'artistes à l'Année internationale de la paix; un documentaire sur le désarmement devant être produit par le Ministère des affaires étrangères; un fonds d'assistance aux conférences pour inviter des orateurs à parler de désarmement et de limitation des armements dans les établissements d'enseignement à travers l'Australie;

M. Butler (Australie)

un documentaire télévisé par le CSIRO sur son rôle dans l'aide aux pays d'Asie et du Pacifique; un colloque sur la vérification sismique d'un traité portant interdiction de tous les essais nucléaires, organisé conjointement par le Ministère des affaires étrangères, le nouveau Centre de recherche pour la paix de l'Université nationale australienne et le Bureau des ressources minérales; et, enfin, une contribution pour l'organisation d'un séminaire de la Commission des droits de l'homme sur le droit de manifester pacifiquement.

L'Australie a par ailleurs versé une contribution volontaire de 10 000 dollars au Fonds des Nations Unies pour l'Année internationale de la paix afin d'appuyer les activités de l'Année patronnées par les Nations Unies.

D'autres projets ont déjà été approuvés et sont actuellement en cours d'exécution : un timbre-poste de l'Année internationale de la paix est en cours d'impression; une pièce d'un dollar australien portant le symbole de l'Année internationale de la paix sera frappée à la mi-1986; un enregistrement magnétoscopique en couleurs pour appeler l'attention sur l'Année internationale de la paix et pour permettre la participation des régions éloignées est en cours de préparation par la télévision australienne. Son but est d'encourager la formation, tant à l'échelon local que régional, de groupes communautaires de l'Année internationale de la paix les plus représentatifs possible.

Une documentation sur la paix est actuellement préparée à l'intention des groupes, des écoles, des universités, des bibliothèques, des collectivités locales et d'autres entités, tant au niveau des Etats que des régions. Elle sera mise à jour au fur et à mesure du déroulement de l'Année internationale de la paix.

De plus, en 1986, d'autres projets gouvernementaux seront exécutés, y compris un enregistrement magnétoscopique du Ministère des affaires étrangères sur l'Année internationale de la paix, qui doit être largement diffusé. Son objectif : informer le public sur les processus de désarmement et de limitation des armements, leurs problèmes, leur complexité et le rôle de l'Australie dans ce domaine. Des prix spéciaux de l'Année internationale de la paix seront décernés.

Une conférence de l'Année internationale de la paix aura lieu à Canberra en août 1986 sous le patronnage du Ministère des affaires étrangères. Elle réunira des personnes s'intéressant au désarmement et à la limitation des armements : universitaires, groupes pour la paix, groupes de femmes, employeurs, syndicats, fonctionnaires et ecclésiastiques. Un ou plusieurs orateurs importants venus de l'étranger y seront conviés.

M. Butler (Australie)

Le gouvernement, qui reconnaît le rôle important joué par le mouvement pour la paix dans un programme national de l'Année internationale de la paix, a en conséquence affecté une partie de ses ressources pour encourager la participation de tout le public. De nombreuses propositions sont soumises par des particuliers et des groupes communautaires en vue d'activités dans le cadre de l'Année internationale de la paix, dont certaines entraîneront peut-être une intervention financière des pouvoirs publics. Les particuliers et les collectivités sont invités à demander l'appui de ces derniers pour leurs projets dans le cadre de l'Année. Près de 160 demandes de ce genre ont déjà été reçues.

Nombre d'autres projets sont envisagés au niveau tant local que régional, notamment des initiatives gouvernementales en vue du jumelage de villes. On pense également que seront organisés de nombreux festivals, cérémonies, célébrations, conférences et ateliers consacrés à l'Année internationale de la paix, sans que cela entraîne nécessairement une affectation de fonds publics.

Les sociétés australiennes - le secteur privé - seront également invitées à participer à l'Année internationale de la paix, dont l'industrie des transports et du tourisme sur le thème : les gens qui voyagent sont des ambassadeurs de la paix.

Une campagne nationale des moyens de communication sera lancée en 1986 pour éveiller l'intérêt du public pour l'Année internationale de la paix et les activités du gouvernement dans les domaines de la paix, du désarmement et de la limitation des armements.

Cette campagne publicitaire nationale a deux thèmes principaux : le premier, aider à faire comprendre que la paix est difficile à réaliser, mais qu'il faut se féliciter de chaque pas fait dans ce sens et que chacun peut y contribuer. L'Année internationale de la paix est en elle-même un pas dans la bonne direction. Le second thème, c'est un appel à l'unité nationale et à l'unité internationale car ensemble nous pouvons réussir.

Les détails que j'ai donnés montrent avec quel sérieux l'Australie a l'intention de célébrer l'Année internationale de la paix dans le pays. Notre volonté de paix guide aussi nos relations internationales. Les Australiens se plient aux normes de conduite consacrées dans la Charte des Nations Unies.

M. Butler (Australie)

Les Australiens ne menacent personne. Ils respectent l'indépendance et l'intégrité territoriale des autres. Ils souhaitent le renforcement du rôle et de l'autorité des Nations Unies en général, mais plus spécialement encore pour ce qui est du règlement pacifique des différends.

Nous avons par ailleurs beaucoup contribué, dans notre région en particulier, à la coopération économique et à l'aide au développement. A cet égard, nous sommes convaincus qu'il existe un rapport étroit entre le maintien de la paix et le strict respect, partout dans le monde, des droits et libertés civils, politiques, économiques, sociaux et culturels fondamentaux.

Nous avons, dans le cadre des instances multilatérales de désarmement - la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement des Nations Unies, la Première Commission et les diverses conférences d'examen de traités - travaillé résolument au règlement de ces problèmes clefs. Nous avons oeuvré à l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires; nous avons oeuvré avec détermination pour maintenir le régime de non-prolifération nucléaire; nous avons oeuvré avec détermination à l'interdiction et à l'élimination des armes chimiques et nous oeuvrons à présent afin que la course aux armements ne s'étende pas à l'espace extra-atmosphérique. En août dernier, nous avons, conjointement avec 13 autres Etats indépendants du Pacifique sud, élaboré le texte d'un traité faisant du Pacifique sud une zone exempte d'armes nucléaires.

M. Butler (Australie)

C'est là une initiative importante de contrôle des armements. Ce traité, portant sur une zone s'étendant vers l'est de la côte de l'Amérique latine jusqu'à la côte occidentale de l'Australie, et du nord au sud de l'Equateur à l'Antarctique, couvre une partie importante de la surface de la terre et contribuera à la paix.

Nous sommes profondément convaincus du lien qui existe entre le maintien de la paix et de la sécurité et le désarmement et nous savons - ce que l'on oublie parfois trop souvent - que le désarmement est l'un des objectifs inscrits dans la Charte et que l'Assemblée générale s'est vu confier des tâches concrètes en matière de désarmement au titre de l'Article 11 de la Charte, une charte élaborée en ordre principal pour préserver la paix. Il existe donc une relation fondamentale entre le désarmement et le maintien de la paix. C'est pourquoi, en cette session de l'Assemblée générale, où nous célébrons le quarantième anniversaire des Nations Unies, nous avons saisi la Première Commission d'un projet de résolution sur la question du désarmement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales et nous espérons que ce projet jouira d'un large appui.

Nous avons tous besoin de la paix. Elle est essentielle à la vie elle-même et ne doit pas être définie en termes négatifs. Elle est non seulement l'absence de conflits mais elle est bien plus que cela. La paix est un patrimoine commun essentiel et l'Année internationale de la paix, en 1986, nous permettra de travailler ensemble à cet effet.

M. ROCHE (Canada) (interprétation de l'anglais) : Il convient particulièrement bien de parler de nos espoirs dans l'Année internationale de la paix, en ce jour du 11 novembre, que nous appelons au Canada la Journée du souvenir. Cela nous rappelle les Canadiens qui sont morts, non pas dans la gloire de la bataille, mais dans les horreurs de la guerre. Nous nous rappelons les dizaines de milliers de soldats canadiens qui sont morts, depuis ceux qui avaient respiré le gaz ypérite, dans les tranchées d'Ypres, pendant la première guerre mondiale, jusqu'à ceux qui sont morts pendant la deuxième guerre mondiale, en Corée, et au cours d'autres missions des Nations Unies des forces chargées du maintien de la paix. Nous nous souvenons de tous ces hommes et ces femmes qui se sont dévoués et qui ont souffert. Leur mémoire devrait nous servir de catalyseur pour oeuvrer à créer un monde de coopération et de compréhension. Nous nous en souviendrons afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

M. Roche (Canada)

La proclamation de 1986 en tant qu'Année internationale de la paix ne constitue pas une simple déclaration de plus - elle fournit l'occasion aux citoyens de tous les pays d'exprimer, de façon concrète, leur aspiration commune à la paix.

Elle représente le fondement de l'esprit qui doit animer notre conscience nationale et internationale - par l'intermédiaire de programmes nationaux et d'actions à l'échelon mondial. En effet, ce n'est que lorsque les nations, les gouvernements et les personnes privées se seront vraiment engagés à l'égard des objectifs de l'Année internationale de la paix que la paix pourra enfin être instaurée. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, bien sûr, mais l'Année internationale de la paix représente un début.

Le Canada a le plaisir de se joindre à d'autres nations en se portant coauteur du projet de résolution portant la cote A/40/L.13/Rev.1 relatif à l'Année internationale de la paix. Ce faisant, il ne croit pas que le dénuement, les conflits et l'injustice qui caractérisent les relations globales actuelles disparaîtront au cours des 12 prochains mois - ce serait là un espoir irréaliste. Toutefois, ce à quoi nous nous attendons, c'est que les efforts déployés dans le monde entier en faveur de la paix s'intensifieront pendant cette année et même, comme la résolution le demande instamment, pour toujours.

Faisant suite à cette année du quarantième anniversaire des Nations Unies, l'Année internationale de la paix est certes le moment approprié de renforcer le rôle crucial de l'Organisation elle-même dans le processus du désarmement. Ce processus, comme cela est reconnu dans la Proclamation de l'Année internationale de la paix, est loin de se limiter à la simple négociation du contrôle ou de la réduction des armements. Il englobe tous les éléments que recouvre la notion de paix dans son sens le plus large.

L'ensemble des colloques régionaux très fructueux qui ont été organisés pour promouvoir les objectifs de l'Année ont mis en évidence la nécessité d'adopter, dans ce domaine, une démarche très large. Portant sur les questions de la paix et du développement, de la paix et du désarmement, et de la préparation à la vie dans la paix, les colloques ont mis l'accent sur la définition des conditions de la paix et sur l'examen des approches fondamentales des points de vue à la fois mondial et régional. Les colloques ont fait ressortir le caractère multidimensionnel de la paix. L'Année internationale de la paix réaffirme donc le rôle vital que les nations et les personnes privées jouent en vue de la construction d'une société véritablement pacifique.

M. Roche (Canada)

La paix n'est pas une abstraction. Elle est une réalité tangible. Elle doit être renforcée, encouragée et nourrie - ce n'est qu'à ces conditions qu'elle peut se concrétiser de façon ferme et résolue.

L'été dernier, un pas important dans cette direction a été franchi lors de la Conférence historique de Nairobi sur la femme. Les résultats des efforts faits sont consignés dans le document de consensus, "Stratégies prospectives d'action", qui s'est dégagé de la Conférence. Cette conférence de Nairobi a montré au monde ce qu'il est possible de réaliser quand des gens venant d'horizons et de régions très divers décident de coopérer les uns avec les autres dans la poursuite d'un objectif commun. Elle a montré au monde que l'égalité, le développement et la paix ne sont pas des objectifs distincts. Ils sont au contraire très étroitement liés.

La Conférence de Nairobi a mis en relief la préoccupation et l'opposition croissante des femmes de toutes les régions du monde à l'endroit du danger de la guerre - particulièrement de la guerre nucléaire - et elle a souligné que le soutien des femmes à la cause du désarmement doit être respecté.

Etant parmi les victimes les plus vulnérables des conflits qui déchirent les sociétés, les femmes du monde ont formulé un vibrant plaidoyer en faveur du développement des sociétés, fondé sur des valeurs telles que la tolérance, l'égalité des races et des sexes, le respect et la compréhension des autres, le partage des préoccupations et la confiance mutuelle. L'Année internationale de la paix constituera une mesure méritoire de suivi des réalisations extraordinaires de la Conférence de Nairobi.

L'Année internationale de la paix servira également de cadre à une autre réunion historique - la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement qui, selon les prévisions, se tiendra à Paris l'été prochain.

Peu de questions revêtent une importance aussi décisive que cette relation fondamentale pour la viabilité et le développement de la communauté mondiale. L'étude faite par les Nations Unies en 1981 sur la relation entre le désarmement et le développement, sous la direction de Mme Inga Thorsson, de la Suède, a clairement présenté à la communauté internationale les choix qui s'offrent au monde. Elle a souligné que :

"... le monde peut soit continuer de se livrer à la course aux armements avec une vigueur caractéristique soit s'orienter consciemment et à un rythme délibéré vers un développement économique et social plus stable et plus équilibré au sein d'un ordre économique et politique international plus soutenable. Il ne peut pas faire les deux."

M. Roche (Canada)

Il peut paraître vain, à plusieurs égards, d'oser parler d'une "Année internationale de la paix" à un moment où 1 000 milliards de dollars - soit plus de 130 dollars pour chacun des hommes, des femmes et des enfants de notre monde - sont consacrés chaque année aux armements, pendant que des millions d'êtres humains sont menacés de mourir de faim, de pauvreté et de maladie. Le monde ne doit pas perdre de vue cette contradiction frappante au moment où il entreprend la préparation de cette importante conférence.

Le Gouverneur général du Canada, S. Exc. l'honorable Jeanne Sauvé, a fait remarquer, lors de la présentation de la Médaille Pearson de la paix à un Canadien prestigieux, le pasteur Lois Wilson, que l'abaissement des tensions débouchant sur des affrontements violents ne pourra se faire

"que si l'on prend conscience de la misère de millions d'êtres humains, de la souffrance des peuples pauvres, de la famine, de la torture, et des assassinats. Les conflits et les intérêts égoïstes occupent une telle place dans l'esprit des parties concernées qu'elles en oublient leur devoir de fraternité qui les oblige à oeuvrer en faveur du développement des nations".

M. Roche (Canada)

La Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement rappellera cette obligation persistante à tous les êtres humains. Est-ce trop demander qu'à l'occasion de l'Année internationale de la paix, le monde emprunte résolument le chemin menant vers la véritable paix et la véritable sécurité de l'homme?

Le Gouvernement canadien a réaffirmé son engagement de rechercher la paix et la sécurité, ainsi que le rôle des Nations Unies dans la réalisation de cet objectif. La contribution récente du Canada à la Campagne mondiale pour le désarmement a illustré le fait que notre pays continue d'accorder une importance prioritaire, à la fois au Canada même et par l'intermédiaire de son action dans les instances multilatérales, aux objectifs de l'Année internationale de la paix.

Au Canada, nous avons lancé un programme dynamique destiné à accroître la compréhension de toute une gamme de questions relatives au contrôle des armements et au désarmement.

Par exemple, le Groupe consultatif sur les affaires du désarmement et du contrôle des armements est un organisme non gouvernemental qui mène des consultations avec le gouvernement à propos de questions liées au contrôle des armements. Le Groupe consultatif a étudié la nature des relations Est-Ouest, le Traité sur la non-prolifération et les événements qui ont précédé la troisième Conférence d'examen, et de nombreuses autres questions. Tout récemment, il a étudié le rôle et les activités du Canada au sein de toutes les instances multilatérales s'occupant du contrôle des armements et du désarmement.

De même, le Fonds du désarmement du Ministère des affaires extérieures a pour but d'aider des organisations non gouvernementales et des personnes privées à étudier, de façon équilibrée, l'ensemble des questions à l'examen dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. En 1984, des subventions d'un montant total de 753 000 dollars ont été accordées à 149 bénéficiaires différents à travers le Canada.

Le nouvel Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales a été créé par une commission parlementaire composée de représentants de toutes les formations politiques. Il a pour mandat d'entreprendre diverses activités à des fins d'information, y compris des études, des colloques, des conférences et des articles.

M. Roche (Canada)

Le Canada prend au sérieux le défi de l'Année internationale de la paix - année pendant laquelle un accent particulier doit être mis sur la paix, non seulement à l'échelon national, mais également partout dans le monde.

L'Année internationale de la paix donne à chacun de nous l'occasion de renouveler son adhésion aux engagements souscrits à l'échelon global il y a 40 ans, à l'aube de l'ère de l'interdépendance. Toutefois, on ne saurait se contenter de répéter les premiers mots de la Charte, "Nous, les peuples...". Il est grand temps que nous commençons à agir, à mettre en oeuvre et à respecter les nobles déclarations contenues dans la Charte et les accords et arrangements qui existent déjà sur pratiquement tous les aspects des relations mondiales - de l'économie à l'agriculture et au désarmement.

L'Année internationale de la paix est une déclaration d'intention - l'intention de la communauté mondiale de commencer à oeuvrer sincèrement pour la paix sous tous ses aspects.

M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : Prenant la parole sur le point intitulé "Année internationale de la paix", je voudrais rappeler que le premier document de politique extérieure de l'Etat soviétique fut le décret de Lénine sur la paix, qui avait été adopté le deuxième jour après la victoire de la Grande Révolution socialiste d'Octobre en Russie, par lequel le Gouvernement soviétique proposait une paix juste et démocratique à tous les peuples et se donnait pour tâche de libérer l'humanité des horreurs de la guerre.

Lors de la fondation de la République socialiste soviétique de Biélorussie, le premier Congrès des Soviets était composé de travailleurs, de soldats et de paysans. Des délégués, au nom de millions de travailleurs et de paysans en République socialiste soviétique de Biélorussie, ont également proclamé leur "désir de vivre en paix et en amitié avec tous les peuples". Cette politique extérieure fondée sur la paix s'est poursuivie continûment et inlassablement et restera notre objectif pour l'avenir.

Le nouveau projet de programme du parti communiste de l'Union soviétique, dont la nation est actuellement saisie pour discussion à l'échelle du pays, déclare :

"La politique internationale du parti communiste de l'Union soviétique découle de la nature humaniste de la société socialiste libérée de l'exploitation et de l'oppression et qui ne connaît ni classes ni groupes

M. Gourinovitch (RSS de Biélorussie)

sociaux qui s'intéressent au déclenchement de la guerre. Elle est indissolublement liée aux tâches fondamentales et stratégiques du parti à l'intérieur du pays et elle exprime l'unique aspiration du peuple soviétique : faire un travail d'édification, vivre en paix avec tous les peuples ... défendre et consolider la paix, brider les forces de l'agression et du militarisme par égard à la vie des générations présentes et futures, pour lesquelles il n'est pas de tâche plus responsable. Un monde sans guerre et sans armes est l'idéal du socialisme."

Les propositions concrètes et les mesures internationales de l'Union soviétique et des autres Etats de la communauté socialiste, notamment les initiatives soumises à la présente session de l'Assemblée générale, prouvent à l'évidence l'application systématique d'une politique qui vise à assainir les relations internationales et à mettre fin à la course aux armements, de manière à éliminer la menace de guerre nucléaire qui plane sur l'humanité et de préserver et renforcer la paix sur la terre. Ce sont précisément ces objectifs qui sont soulignés dans la Déclaration des Etats membres du Pacte de Varsovie, adoptée à Sofia, dans laquelle ils déclarent que l'objectif premier de leur politique étrangère est, comme toujours :

"l'élimination du danger de guerre nucléaire, la réduction du risque de l'affrontement militaire et le développement de relations internationales dans un esprit de coexistence pacifique et de détente."

Nous notons avec satisfaction la lutte des pays non alignés contre les forces de l'agression et de l'hégémonisme pour régler, au moyen de négociations, les différends et conflits qui ont surgi, ainsi que l'influence croissante des peuples libérés dans leurs efforts pour maintenir la paix et assurer le progrès social.

En participant à la célébration de l'Année internationale de la paix, tous les gouvernements, toutes les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et d'autres organisations doivent se conformer au document qui a été unanimement adopté par l'Assemblée générale sous l'intitulé "Proclamation de l'Année internationale de la paix", dans lequel il est déclaré :

"Considérant que la promotion de la paix et de la sécurité internationales implique une action constante et positive des Etats et des peuples pour la prévention de la guerre, l'élimination des diverses menaces à la paix - y compris la menace nucléaire -, le respect du principe du

M. Gourinovitch (RSS de Biélorussie)

non-recours à la force, la solution des conflits et le règlement pacifique des différends, l'adoption de mesures propres à instaurer la confiance, le désarmement, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, le développement, la promotion et l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la décolonisation dans l'esprit du principe d'autodétermination, l'élimination de la discrimination raciale et de l'apartheid, l'amélioration de la qualité de la vie, la satisfaction des besoins de l'humanité et la protection de l'environnement."

(A/RES/40/3, p. 2)

M. Gourinovitch (RSS de Biélorussie)

La RSS de Biélorussie, pour sa part, se conformant aux principes léninistes de sa politique étrangère pacifique, fera tout son possible pour tenir compte des éléments de la résolution 40/3 que je viens de citer ainsi que des dispositions de la Déclaration sur le droit des peuples à la paix, adoptée l'année dernière sur la proposition de la République populaire mongole, et d'autres résolutions de l'Assemblée générale qui répondent aux exigences de la Charte des Nations Unies et aux buts proclamés de l'Année internationale de la paix.

La RSS de Biélorussie, par décret du Présidium du Soviet suprême de la RSS de Biélorussie, a créé un comité chargé de la célébration, dans la République, de l'Année des Nations Unies et de l'Année internationale de la paix. Le Comité est dirigé par l'adjoint du Président du Soviet suprême de la RSS de Biélorussie, M. Mikulitch. Le Comité a conçu et mis sur pied un programme d'activités appropriées. Une certaine expérience avait déjà été acquise dans ce domaine lors de la célébration de l'Année des Nations Unies et plusieurs manifestations sont déjà prévues conformément aux recommandations pertinentes de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a été informé en détail de toutes ces activités. Le Département de l'information et la Bibliothèque des Nations Unies ont reçu en don de la part de la RSS de Biélorussie de nombreuses publications rédigées dans différentes langues et consacrées au quarantième anniversaire des Nations Unies. Parmi ces publications, nous voudrions signaler, en particulier, trois séries de brochures consacrées aux thèmes suivants : combattre la guerre avant qu'elle n'éclate; lutter pour la décolonisation et le renforcement de l'indépendance des pays libérés; lutter pour le respect des droits de l'homme. Nous notons également avec plaisir que l'affiche d'un artiste biélorussien, destinée à illustrer le thème "Les Nations Unies pour un monde meilleur" a reçu un prix des Nations Unies. Cette affiche est exposée, dans le bâtiment des Nations Unies.

Le Comité créé par la République organisera diverses manifestations pour célébrer l'Année internationale de la paix en RSS de Biélorussie, parmi lesquelles des réunions solennelles et des assemblées publiques; des manifestations et des réunions de travailleurs, y compris une réunion consacrée spécifiquement à la sécurité en Europe, une semaine d'action en faveur du désarmement, la commémoration du bombardement d'Hiroshima et de Nagasaki; une leçon sur la paix sera incorporée dans tous les manuels scolaires de la République; un vaste travail sera entrepris s'agissant de conférences publiques, de publication d'articles dans la presse, de

M. Gourinovitch (RSS de Biélorussie)

programmes de radio et de télévision, de publication de livres, de brochures et d'autres ouvrages, de concours d'affiches, de dessins d'enfants, de chants, de jeux dans différents journaux et revues, et d'expositions d'oeuvres d'art sur le thème "Les maîtres de la culture en RSS de Biélorussie pour la paix et contre la guerre", ainsi que d'autres événements culturels.

Tous ces événements seront naturellement joints à d'autres manifestations destinées à défendre la paix, à prévenir une guerre nucléaire, à éviter la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et à réaliser le désarmement, autrement dit, à mettre en oeuvre les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

C'est pour toutes ces raisons que la délégation de la RSS de Biélorussie appuiera les deux projets de résolution dont l'Assemblée est saisie, intitulés "Année internationale de la paix", comme elle l'a fait la semaine dernière pour la proposition de la République socialiste de Roumanie qui demande aux Etats en conflit de cesser immédiatement les hostilités et d'entamer des négociations, et qui invite tous les Etats à régler leurs différends et leurs conflits par des moyens politiques.

Nous espérons que toutes les délégations non seulement appuieront ces propositions, mais s'efforceront de faire régner des conditions de paix, de travail et de coopération sur la terre.

M. HUCKE (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Mon pays s'est conformé à la recommandation de l'Organisation des Nations Unies proclamant 1986 "Année internationale de la paix" et demandant l'établissement de comités nationaux, car il a pleinement conscience de la responsabilité historique qui lui incombe en sa qualité d'Etat allemand socialiste situé au coeur de l'Europe. Le Président du Comité national de la République démocratique allemande chargé de la préparation et de la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies et de l'Année internationale de la paix, le Ministre des affaires étrangères Oskar Fischer, a déclaré à la réunion constitutive :

"Nous considérons ces décisions comme s'inscrivant dans le cadre des efforts menés sur le plan mondial pour assurer une paix durable. Etant donné la dangereuse aggravation de la situation internationale provoquée par les milieux les plus agressifs de l'impérialisme, cette décision revêt une importance particulière."

La République démocratique allemande fera tout son possible pour que la paix seulement, et non plus la guerre, naisse sur le sol allemand. Sa politique étrangère se caractérise par son attachement constructif à la cause de l'amélioration de la situation internationale, à l'établissement d'une parité militaire aux niveaux d'armements les plus bas et à la coexistence pacifique entre les Etats. Préserver la paix a été l'objectif primordial qui a guidé ses activités.

La République démocratique allemande qui, à l'instar des Nations Unies, est née des ruines de la seconde guerre mondiale, a toujours considéré qu'elle avait l'obligation particulière de respecter les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. En attestent sa participation active et ses propositions concrètes à l'organisation mondiale, ainsi que la façon positive dont elle mène ses relations bilatérales en vue d'une coopération pacifique. C'est dans ce sens que la République démocratique allemande s'est portée coauteur de la résolution proclamant l'Année internationale de la paix. C'est pourquoi également elle appuie, de même que toutes les autres initiatives de paix émanant des Nations Unies, les projets de résolution figurant dans les documents A/40/L.14 et A/40/L.13/Rev.1 en sa qualité de coauteur.

L'Année internationale de la paix proclamée par les Nations Unies donnera un nouvel élan à mon pays afin qu'il oeuvre de concert avec tous ceux qui, comme nous, considèrent que l'enfer nucléaire constitue la pire menace à l'humanité et mobilisent l'opinion publique mondiale pour la défense de la paix.

Au cours de sa visite récente en Grèce, Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, a déclaré :

"En présence des graves tensions qui règnent dans le monde, les politiciens ont le devoir de rechercher les moyens d'assurer la paix et la sécurité grâce à un dialogue sérieux."

En effet, il importe plus que jamais de faire preuve du sens des responsabilités et de conjuguer nos efforts pour empêcher une guerre nucléaire et écarter les nouveaux dangers qui se présentent pour les peuples du fait des tentatives de militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Les Etats socialistes, et la République démocratique allemande notamment, sont prêts à consentir ces efforts et l'ont montré à maintes reprises en présentant des propositions constructives en vue d'un changement radical susceptible d'améliorer le climat international.

M. Hucke (RDA)

Le dernier exemple est la réunion, à Sofia, des Etats parties au Traité de Varsovie qui ont lancé un appel aux gouvernements et aux peuples de tous les pays pour

"qu'ils unissent leurs efforts dans la lutte contre la menace de l'extermination massive qui pèse sur l'humanité, réglant tous les problèmes internationaux, même les plus graves et les plus complexes, par des moyens politiques, par la voie de négociations et d'un dialogue constructif compte tenu des intérêts légitimes des parties intéressées." (A/C.1/40/7, p. 14)

C'est de cette façon seulement qu'il sera possible de faire respecter le droit suprême des peuples, le droit à la paix.

M. KORNEENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Le fait que l'on célèbre en même temps l'Année internationale des Nations Unies et l'Année internationale de la paix revêt une signification particulière pour les peuples du monde entier. Toute l'humanité progressiste a célébré avec enthousiasme le quarantième anniversaire de la victoire historique sur le fascisme et le militarisme. C'est en effet à la suite de cette victoire qu'a été créée l'Organisation des Nations Unies dans le but de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

La célébration du quarantième anniversaire de la création des Nations Unies et la proclamation de l'Année internationale de la paix peuvent et doivent constituer un moyen supplémentaire de mobiliser les efforts des peuples et des Etats pour éliminer la menace de guerre nucléaire, pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, pour mettre fin à cette course sur la terre et pour éliminer les sources de tension internationales et de conflit afin de développer une coopération mutuelle et bénéfique entre les Etats. En cette époque caractérisée par une détérioration accrue de la situation internationale, cette tâche revêt un caractère d'urgence.

Il ne fait aucun doute qu'à l'occasion de l'Année internationale de la paix et de l'Année internationale des Nations Unies, les organisations internationales joueront un rôle important. Par décret du Présidium du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine, en date du 1er mars 1985, un comité a été créé pour la célébration de l'Année internationale de la paix en Ukraine, sous la présidence d'un membre du Politburo du Comité central du parti communiste et Président du Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine, M. Kachalovsky. Dans une interview accordée le 4 novembre dernier, il a déclaré notamment :

M. Korneenko (RSS d'Ukraine)

"L'expérience tirée des activités des Nations Unies démontre que lorsque ses Membres agissent ensemble et utilisent tous les moyens à leur disposition, ils sont mieux à même de surmonter les difficultés et de parvenir à des résultats concrets."

La RSS d'Ukraine continuera d'oeuvrer activement pour trouver une solution au problème crucial qui se pose à nous, c'est-à-dire prévenir la menace d'une guerre thermonucléaire et préserver la vie sur cette terre.

A la lumière des recommandations de l'Assemblée générale, le Comité créé en RSS d'Ukraine pour la célébration de l'Année internationale de la paix et de l'Année des Nations Unies a prévu une série de mesures et de manifestations qu'il s'attache à préparer activement; toutes ces manifestations ont pour but d'appuyer les efforts destinés à empêcher de plonger le monde dans l'abîme nucléaire et d'atténuer la tension internationale. A cet égard, nous avons déjà organisé des réunions et des débats publics, des conférences scientifiques et nous prévoyons la publication de livres et de brochures et différentes expositions thématiques.

Dans le cadre de l'Année internationale de la paix et de l'Année des Nations Unies, la République de la RSS d'Ukraine a célébré le vingt et unième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Une Semaine d'action des Nations Unies pour le désarmement s'est également déroulée au titre de l'Année internationale de la paix. Pour marquer cette semaine, 23 000 manifestations contre la guerre ont pris place en Ukraine, sous forme notamment de réunions et de marches. Les médias de la RSS d'Ukraine couvrent largement tous les événements ayant trait à la célébration de l'Année internationale de la paix et à l'Année des Nations Unies.

Cette célébration de l'Année internationale de la paix est liée directement à la Déclaration sur le droit des peuples à la paix, adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session, à l'initiative de la République populaire mongole. La mise en oeuvre des dispositions de cette déclaration qui renforcent les garanties politiques et juridiques du droit inaliénable des peuples à la paix répondrait pleinement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aiderait à l'accomplissement de la tâche de l'humanité tout entière : garantir la paix universelle.

M. Korneenko (RSS d'Ukraine)

En cette ère nucléaire, l'instauration d'une paix durable sur cette terre, c'est-à-dire la mise en oeuvre du droit fondamental des peuples - le droit à la paix - est la condition essentielle pour préserver la civilisation humaine et la survie de l'homme. Comme souligné dans la déclaration qui proclame l'Année internationale de la paix, cette célébration donnera aux gouvernements et aux différentes organisations l'occasion d'exprimer de façon appropriée l'aspiration de tous les peuples à la paix. Compte tenu du lien organique existant entre les buts et objectifs de l'Année internationale et la Déclaration du droit des peuples à la paix, nous appuyons le projet de résolution A/40/L.14 présenté par un groupe de pays. De même, nous appuyons le projet de résolution A/40/L.13/Rev.1 qui invite entre autres à célébrer l'Année internationale de la paix de la manière la plus appropriée, en faisant notamment valoir le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le peuple ukrainien, qui a lui-même connu les horreurs de la guerre, appuie sans réserve toutes les décisions des Nations Unies qui permettraient de garantir effectivement le droit inaliénable de tous les peuples à vivre dans la paix, d'améliorer les relations internationales et de les placer sous le signe de la coopération et de la détente.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : La déclaration de l'année 1986 par notre organisation en tant qu'Année internationale de la paix reflète, sans aucun doute, la volonté de la communauté internationale de coordonner ses efforts dans la lutte ardue mais nécessaire menée pour répondre aux aspirations les plus profondes de tous les peuples du monde, à savoir vivre en paix.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Le but n'est pas simplement de veiller à ce que notre plus chère aspiration reçoive une impulsion plus forte l'année prochaine. Il est évident que le droit à la vie, à une vie digne de ce nom, la nécessité d'empêcher à tout prix l'humanité d'être détruite par le déclenchement d'une nouvelle conflagration mondiale - qui serait dans ce cas une conflagration nucléaire -, la nécessité absolue pour toutes les puissances nucléaires de convenir de ne pas employer en premier la menace ou l'emploi d'armes nucléaires, de suspendre les essais nucléaires souterrains et d'interdire totalement tous les essais d'armes nucléaires, sont autant de questions qui présideront à cette nouvelle et importante campagne qui commencera bientôt. L'accent doit aussi être mis sur la nécessité d'adopter des mesures concrètes de désarmement dans d'autres domaines de cette question complexe. L'arrêt de la course aux armements, les dépenses en armements, les ressources humaines et matérielles qui sont affectées aujourd'hui à cette colossale course dangereuse et absurde et l'affectation de celles-ci au développement économique et social des peuples, notamment des peuples en développement, sont autant d'arguments qui seront brandis dans la bataille que tous les peuples vont livrer l'année prochaine.

Il ne peut en être autrement. La profonde crise économique et financière qui affecte actuellement les relations internationales se fait vivement sentir dans tous les pays, plus particulièrement dans les pays du tiers monde, où ses conséquences sont incalculables. Il existe un lien étroit entre la paix et le développement. Comme il est dit dans une déclaration finale d'un séminaire régional, qui figure dans le rapport du Secrétaire général : on ne peut qu'aspirer conjointement à la paix et au développement, ces deux éléments étant inséparables. La nécessité s'impose donc de combattre à la fois pour le développement économique et le développement social. Il importe aussi de lutter pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international tout en luttant pour éliminer les inégalités croissantes entre les pays riches et les pays pauvres. De même, il faut payer un prix équitable pour les biens des pays du tiers monde et éliminer les barrières douanières et non douanières. Nous devons aussi nous efforcer d'améliorer les termes de l'échange et d'éliminer le fardeau extraordinairement lourd de la dette extérieure, qui ne peut être payée moralement, politiquement ou économiquement et qui contribue à étrangler davantage les économies limitées de ces pays.

Dans les travaux préparatoires que nous avons déjà commencés, notamment dans les séminaires régionaux qui se sont tenus en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Europe, une nécessité réaliste a été soulignée : l'instauration d'un climat

M. Oramas Oliva (Cuba)

de paix, une paix juste, digne et durable, dans toutes les régions du monde et dont puissent tirer profit sur un pied d'égalité tous les peuples du monde. Par conséquent, nous sommes convaincus que l'an prochain on brandira plus haut que jamais la bannière de l'autodétermination des peuples pour s'opposer à la domination coloniale étrangère et la bannière de la lutte contre la discrimination raciale et l'apartheid, contre la politique d'agression et d'hostilité dont sont victimes des peuples du monde et contre les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, que l'on exigera avec plus de fermeté que jamais la fin de l'occupation illégale de la Namibie, la fin de l'agression contre l'Angola et des pays de première ligne, que l'on exigera que la population d'Afrique du Sud cesse d'être victime de l'apartheid, qu'Israël cesse d'occuper les territoires arabes et palestiniens et que ces peuples puissent exercer tous leurs droits inaliénables, notamment à l'autodétermination et à l'indépendance, que l'on exigera le respect du droit à l'indépendance du peuple sahraoui, que l'on appuiera l'autodétermination du peuple portoricain et que l'on exigera que le peuple argentin recouvre sa souveraineté sur les îles Malvinas.

En résumé, la nouvelle année sera témoin d'une lutte pour que l'Amérique centrale, le Moyen-Orient, la corne de l'Afrique et l'Asie du Sud-Est ne soient pas les scènes de l'agression, de l'hostilité, de l'insécurité et de la mort et que ces pays réalisent leur aspiration légitime à vivre en paix.

Toutes ces tâches revêtiront une grande importance dans les activités de l'Année internationale de la paix.

Conformément aux activités menées internationalement en faveur de l'Année internationale de la paix, mon pays a créé, dans le cadre de la Semaine du désarmement, le Comité cubain de l'Année internationale de la paix. Ce comité sera présidé par Isidoro Malmierca, ministre des relations extérieures de mon pays, et se composera de nombreuses institutions gouvernementales et non gouvernementales. Il aura pour tâche de mettre sur pied et de mener à bien un programme d'activités en tant que contribution de mon pays à l'Année internationale de la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur les projets de résolution A/40/L.13/Rev.1 et A/40/L.14. Je rappelle que ces déclarations sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent les prononcer de leur place.

M. AL-SOGATRY (Oman) (interprétation de l'arabe) : La paix et la sécurité dans le monde sont au nombre des espoirs que nous chérissons tous. En Oman, nous espérons sincèrement que cet espoir se réalisera partout dans le monde. La paix et la sécurité dans la région du Golfe, notamment dans la péninsule arabe, méritent d'être appuyées par tous. Nous souhaitons également un règlement complet, juste et durable à tous les conflits régionaux qui existent dans le Golfe, en Afghanistan, au Cambodge et au Moyen-Orient.

Ma délégation, depuis la trente-sixième session, ne cesse d'appuyer l'initiative du Costa Rica ayant trait à la célébration en 1986 de l'Année internationale de la paix. Ce sera là une année importante. A la dernière session, nous avons appuyé, comme nous le ferons aujourd'hui, le projet de résolution dont nous sommes une fois encore saisis sous la cote A/40/L.14.

Notre position à cet égard demeure claire : nous appuyons sans réserve la paix et la sécurité internationales. A cette occasion, nous rendons hommage au Secrétaire général et à son adjoint, M. Ustinov, pour tous les efforts faits par le Secrétariat en vue de préserver la paix mondiale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va maintenant procéder au vote sur les projets de résolution A/40/L.13/Rev.1 et A/40/L.14.

Nous allons d'abord prendre une décision sur le projet de résolution A/40/L.13/Rev.1, modifié oralement par la représentante du Costa Rica.

A cet égard, les pays suivants se sont portés coauteurs de ce projet de résolution : Barbade, Cameroun, République centrafricaine, Gambie, Guinée, Indonésie, Côte d'Ivoire et Paraguay.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/40/L.13/Rev.1?

Le projet de résolution A/40/L.13/Rev.1 est adopté (résolution 40/10).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets à présent aux voix le projet de résolution A/40/L.14. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Swaziland, Turquie.

Par 109 voix contre zéro, avec 29 abstentions, le projet de résolution A/40/L.14 est adopté (résolution 40/11).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Albanie, qui souhaite expliquer le vote de sa délégation.

M. PAPAJOJGI (Albanie) (interprétation de l'anglais) : La délégation albanaise a toujours partagé les sentiments de préoccupation exprimés par diverses délégations dans les déclarations qu'elles ont faites au cours des délibérations de la présente session de l'Assemblée générale, qui commémore le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, au sujet du renforcement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. A cet égard, comme il l'a fait par le passé, notre pays continuera à apporter, à l'avenir, sa modeste contribution à la réalisation de cet objectif.

La délégation albanaise n'a pas participé au vote sur le projet de résolution A/40/L.14, intitulé "Droit des peuples à la paix", car elle a des réserves sur ce texte.

Tout d'abord, nous estimons que ce qui est dit dans la résolution ne suffit pas. Ce texte ne reflète pas la véritable situation et n'indique pas les sources de la tension existant actuellement dans le monde, c'est-à-dire les véritables ennemis de la paix et de la sécurité, ceux qui ne permettent pas aux peuples d'exercer leur droit à la paix.

La délégation albanaise estime donc nécessaire de souligner qu'il est très dangereux de se bercer d'illusions alors que les superpuissances pratiquent une politique d'hégémonie et que leur course aux armements mène l'humanité vers une nouvelle guerre mondiale. Aujourd'hui, les budgets militaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont atteint des chiffres astronomiques. Ces deux puissances ont

* Les délégations du Burkina Faso et du Honduras ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

M. Papajorgji (Albanie)

établi des bases militaires et déployé des armes nucléaires dans toutes les régions du monde. On ne compte plus le nombre des aéronefs et des satellites espions qu'elles ont envoyés dans l'espace et le nombre des navires de guerre leur appartenant qui sillonnent les mers et les océans; toutes ces activités menacent les peuples ainsi que la paix et la sécurité internationales.

La militarisation de l'espace extra-atmosphérique, connue également sous le nom de "guerre des étoiles", constitue une autre menace réelle et sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.

Nous ne partageons pas l'avis selon lequel les superpuissances et les autres puissances impérialistes agressives changeront d'attitude et renonceront à leur politique d'agression simplement du fait qu'une résolution comme celle-ci a été adoptée. Ce que nous voulons, ce sont des actes et non pas des mots.

C'est pourquoi, dans les circonstances actuelles, il faut, pour assurer le maintien et le renforcement de la paix, condamner énergiquement la politique d'agression et de guerre et rejeter la démagogie des superpuissances qui s'efforcent d'obscurcir et de déformer la véritable vision des choses.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 27 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.